

CGV-951209

UNIVERSITÉ DE MONCTON

123^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 9 décembre 1995

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENCES

Jimmy Abud	Nord-Est	Jean-Guy Poitras	Professeur (CUSLM)
Yvan Bastien	Québec	Luc Richard	Étudiant (CUSLM)
Bernard Beaudin	Extérieur des régions	Dominique Rioux	Étudiant (CUS)
Jacques P. Beaulieu	Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUSLM)	Jean-Bernard Robichaud, recteur	UdeM
Annette M. Boucher	Atlantique (NE)	Dennis Savoie, vice-président	Extérieur des régions
Laurie Boucher	Sud-Est	Richard Savoie	Nord-Est
Paul L. Bourque	Sud-Est	Carmen Viel	Professeure (CUS)
Gérald Clavette	Nord-Ouest		

Invités et invitées

Lucille Collette	Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUM)	Paul-Émile Benoit, dir. Communication	CUM
Louise Comeau	Atlantique (IPE)	Rhéal Bérubé, dir. Développement	UdeM
Marcelle Fafard-Godbout, présidente	Nord-Ouest	Armand Caron, vice-recteur (VRCUS)	CUS
Georgio Gaudet	Extérieur des régions	Normand Carrier, vice-recteur (VRCUSLM)	CUSLM
Lucie Lavigne	Nord-Ouest	Léandre Desjardins, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	UdeM
Michelle LeBlanc	Étudiante (CUM)	Alice Guérette-Breau, présidente Comité consultatif des femmes	CUM
Suzanne Lévesque	Québec		
Léonce Losier	Nord-Est	Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	UdeM
Antonine Maillet	Chancelier		
Chadia Moghrabi	Professeure (CUM)	Marielle Préfontaine, directrice générale	

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
3.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
7.	CORRESPONDANCE	5
8.	CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT : RAPPORT	6
9.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-950923	8
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-950923	8
11.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-951019 et CEX-951123 ...	8
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CEX-951019 et CEX-951123	9
	12.1 CEX-951019	9
	12.1.1 Modifications à l'article 89 des Statuts et règlements	9
	12.1.2 CUM : nominations et congé sans solde	10
	12.1.3 Projet Mitel	10
	12.1.4 Valorisation du corps professoral	10
	12.2 CEX-951123	12
	12.2.1 Nomination des cadres et des personnes responsables	12
	12.2.2 Biographie des membres	13
	12.2.3 Parc scientifique	13
	12.2.4 Politique d'équité en matière d'emploi	13
	12.2.5 Modification à la Charte	14
	12.2.6 CUM : permanences d'emploi	17
	12.2.7 CUM : promotions	20
	12.2.8 CUSLM : permanences d'emploi	22
	12.2.9 CUSLM : promotions	23
	12.2.10 CUM : congés sabbatiques	24
	12.2.11 CUS et CUSLM : congés sabbatiques	26
	12.2.12 Nomination : doyen de la FESR	26
	12.2.13 Calendrier des réunions 1996	27
	12.2.14 Modifications à l'article 18 des Statuts et règlements	27

14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-951019	28
	14.1 Physique	28
	14.2 Art dramatique	28
	14.3 Priorité au sein des programmes existants	29
15.	PARAMÈTRES DU BUDGET	33
16.	SUIVI DU SAC-951109	47
17.	RAPPORT DU RECTEUR	47
18.	PROCHAINES RÉUNIONS	48
19.	CLÔTURE	48
	DOCUMENTS	49
	DOCUMENT A : Ordre du jour CGV-951209	50
	DOCUMENT B : Campagne IMPACT : rapport	51
	DOCUMENT C : Modifications à l'article 89 des Statuts et règlements ...	61
	DOCUMENT D : Nomination des cadres et des personnes responsables	62
	DOCUMENT E : Calendrier des réunions 1996	64
	DOCUMENT F : Modifications à l'article 18 des Statuts et règlements ...	65
	DOCUMENT G : Procès-verbal CCJ-951019	66
	DOCUMENT H : Paramètres du budget	79
	DOCUMENT I : Rapport du recteur	80

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE

- La présidente appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 4 et souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Elle annonce que Paul-Émile Benoit agira comme secrétaire général pendant la réunion, étant donné que Simone LeBlanc-Rainville est à l'étranger.

Enregistrement de la séance

- La présidente fait part de la demande de la SG que la séance soit enregistrée. Il est entendu que l'enregistrement ne servira qu'à la préparation du procès-verbal et qu'il sera ensuite détruit. La présidente rapporte qu'elle a consulté le Comité exécutif là-dessus et qu'il est d'accord. Quelques gouverneurs expriment des réserves, craignant qu'on établisse un précédent. D'autres soulignent que c'est pratique courante dans des réunions de ce genre et n'y voient aucun inconvénient.

R : 01-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Qu'exceptionnellement, on accepte le système d'enregistrement demandé par madame Rainville.»

Vote sur R01 Pour 22 Contre 3 ADOPTÉE

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

- La présidente rappelle qu'Annette Boucher a été pressentie pour remplacer Marie-Germaine d'Entremont, qui a démissionné.

R : 02-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que l'on accepte la nomination d'Annette M. Boucher comme membre du Conseil des gouverneurs.»

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

- La présidente souhaite la bienvenue à Mme Boucher. Elle accueille également **Chadia Moghrabi**, qui occupe le poste de présidente de l'ABPUM par intérim durant le congé de Pierre Ouellette.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

- La présidente demande qu'on pense au respect que chacun ou chacune devrait s'efforcer d'avoir envers les autres durant les délibérations.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

- Paul-Émile Benoit fait les constatations d'usage. Tout est en règle.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, page 50)

R : 03-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«*Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté*».

- Un membre demande qu'on ajoute à *Affaires nouvelles* un point qu'on pourrait appeler *Livre d'information des gouverneurs*. Selon la présidente, ce point sera abordé dans les affaires découlant du procès-verbal du Comité exécutif.

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 1995 10 16 : Lettre de Jean-Bernard Robichaud, recteur, adressée à Richard Savoie.

La présidente fait lecture de cette lettre, après quoi elle souligne qu'à son avis, le recteur a su exprimer à M. Savoie la reconnaissance de tous les membres du Conseil.

- 7.2 1995 10 12 : Lettre de Noël Després, président du Conseil d'administration de l'Université Sainte-Anne, adressée à la présidente du Conseil des gouverneurs.

Monsieur Després aborde la difficulté qu'éprouvent certains étudiants et étudiantes de l'Université Sainte-Anne à faire reconnaître leurs crédits quand ils souhaitent poursuivre leurs études à l'UdeM.

- 7.3 1995 10 25 : Lettre de Marcelle Fafard-Godbout, présidente du CGV, en réponse à la précédente.

Madame Fafard-Godbout assure M. Després que le recteur prendra des mesures concrètes afin que les étudiants et les étudiantes de l'Université Sainte-Anne se sentent accueillis à l'UdeM. Monsieur Benoit ajoute que le recteur a fait état de cette correspondance au dernier Sénat. La présidente souligne que la problématique est bien expliquée dans le procès-verbal du Sénat du 9 novembre où on trouve également l'engagement pris par les doyens de remédier à cette situation. Louise Comeau est maintenant membre du Conseil des gouverneurs de l'Université Sainte-Anne et à ce titre, elle verra à ce que les propos de l'UdeM soient rapportés au CGV de l'Université Sainte-Anne.

- Recteur : Je pense que le problème soulevé par l'Université Sainte-Anne est réel. Nous avons bien reçu leurs commentaires. Nous avons une entente formelle signée avec l'Université Sainte-Anne depuis plusieurs années et ratifiée par notre Sénat académique. Selon cette entente, les crédits suivis à l'Université Sainte-Anne devaient être reconnus comme tels à l'UdeM. Par ailleurs, il existe une entente à l'échelle des universités des Maritimes pour un transfert automatique de crédits. On a discuté cette question à fond au Sénat. Je pense que les doyens et directeurs ont été à nouveau sensibilisés au problème. Nous attendons de notre registraire qu'il assure un suivi particulier à cette entente afin que les étudiant-e-s de Sainte-Anne ne soient pas moins bien accueillis à Moncton qu'ailleurs. Il n'y a aucune raison de considérer que les crédits recus à Sainte-Anne sont

7. CORRESPONDANCE (suite)

- 7.4 1995 11 15 : Lettre de Pierre Ouellette, président de l'ABPUM, adressée à la présidente du CGV demandant de reporter à la réunion prévue pour le 13 avril 1996 l'adoption d'une politique d'équité en matière d'emploi.

Ce point sera abordé dans les affaires découlant du procès-verbal du Comité exécutif.

- 7.5 1995 11 30 : Lettre de Marielle Cormier-Boudreau, présidente de l'APPUMAS, adressée à la SG concernant l'appui de l'Association à l'ouverture de la Charte.

Ce point sera abordé durant la discussion sur la modification de la Charte.

- 7.6 1995 12 04 : Lettre de Michelle LeBlanc, présidente de la FÉÉCUM, adressée aux membres du CGV concernant la position des étudiant-e-s du CUM sur la question de l'augmentation des droits de scolarité et le principe de rattrapage.

Ce point sera abordé durant la discussion sur les paramètres du budget.

8. CAMPAGNE FINANCIÈRE IMPACT : RAPPORT

(Voir le Document B, page 51)

- La présidente présente Claude Savoie, président de la Campagne Impact, invité au Conseil pour présenter son rapport. Monsieur Savoie fait une longue intervention enthousiaste dans laquelle il commente les résultats obtenus, remercie de nombreuses personnes et annonce comment on prévoit terminer la campagne. Voici quelques points saillants de son allocution :
 - Au départ, les experts prévoyaient qu'on ne dépasserait pas les 9 millions, même si les besoins les plus pressants de l'Université s'élevaient à 14,7 millions.
 - Les bénévoles ont fait un travail admirable. C'était la première campagne dont les anciens et anciennes de l'Université se chargeaient. Ils ont voulu à la fois se montrer dignes des personnes qui ont bâti l'Université et laisser à ceux et celles qui vont suivre un exemple susceptible de les inspirer à faire leur part.
 - Il faut rendre un hommage particulier à **Bernard Cyr** qui a été un bénévole tenace, convaincant et efficace. Il a fait un travail exemplaire en s'occupant des dons majeurs du Nouveau-Brunswick.
 - La création de l'Ordre des régents et régentes a permis d'aller chercher beaucoup d'argent et d'exprimer la reconnaissance de l'Université envers les bienfaiteurs et bienfaitrices dont la contribution individuelle est de 10 000\$ et plus.
 - Depuis le 4 décembre, le total des sommes recueillies dépasse les **16 535 671\$**. L'objectif de 14,7 millions est donc dépassé. L'équipe de la campagne a confiance qu'on se rendra à 17 millions.
 - Il faut souligner la contribution exemplaire de la communauté universitaire : les professeur-e-s, les employé-e-s, les étudiant-e-s et le CGV. La participation des professeur-e-s et du personnel régulier a atteint 70% et 100% au CUS. Le CGV a participé à 100%.
 - Les anciens et anciennes ont contribué pour 2 320 000\$. De plus, 45 ancien-ne-s ont fait une contribution de 1 266 000\$ par l'entremise de leur compagnie. Le total de la contribution des anciens et anciennes atteint donc 3 586 000\$.

- Les médias ont très bien coopéré. Le *Telegraph Journal*, le *Times and Transcript* et *L'Acadie Nouvelle* ont donné gratuitement des pages entières pour aider Campagne Impact à atteindre ses objectifs.
- Il faut souligner de façon spéciale le travail de **Rhéal Bérubé, Linda Schofield et Bill Boucher**. Avec quelques bénévoles, ils vont continuer pendant les prochains mois à mener la campagne à bonne fin.
- Pour remercier les gens qui ont participé à la campagne et pour favoriser les prochaines sollicitations, il y a eu récemment une soirée à Montréal. On fera la même chose dans d'autres régions. À la fin avril, il y aura une cérémonie de clôture de la campagne à laquelle le Conseil sera invité.
- Monsieur Savoie remercie l'Université de l'honneur qu'elle lui a fait en lui confiant la présidence de la campagne. Il apprécie qu'on ait décidé de lui décerner un doctorat honorifique en mai prochain. Le Conseil lui fait une ovation debout. Monsieur Savoie dit déplorer être le seul à recevoir ces applaudissements étant donné que le travail a été accompli par une équipe. La présidente le félicite d'avoir su donner à la campagne un tel dynamisme. Le recteur ajoute qu'en choisissant M. Savoie comme l'un des docteurs d'honneur, l'Université veut non seulement souligner sa contribution exceptionnelle à la campagne de financement, mais veut également honorer un ancien de l'Université dont la brillante carrière dans le domaine des affaires au Nouveau-Brunswick démontre que les gens motivés à travailler peuvent réussir.

R : 04-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que l'on reçoive le rapport du président de la Campagne Impact et qu'on offre à M. Savoie, ainsi qu' à son équipe, les plus sincères félicitations du Conseil des gouverneurs .»

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

- Le VRCUS profite de la circonstance pour souligner l'extraordinaire succès de la campagne dans le Nord-Est et pour remercier publiquement ceux et celles qui y ont contribué. Il demande que soit inscrit au procès-verbal le nom de **Raymond Chiasson**, agent de développement de l'Association des ancien-ne-s et ami-e-s du CUS qui, à lui seul, a recueilli plusieurs milliers de dollars. De l'avis de M. Caron, le fait qu'on ait recueilli peut-être un demi-million de dollars dans la Péninsule acadienne est significatif de l'appui que reçoit la constituante.
- Un membre trouve déplorable que le rapport ne mentionne pas le Mouvement coopératif acadien, alors qu'il a fait une contribution de trois quarts de million de dollars à cette campagne. Le directeur du Développement explique que dans le *Rapport aux donateurs et donatrices*, le Mouvement coopératif acadien figure parmi les *Dons-clés*, à la page 3. Monsieur Bérubé ajoute qu'on a fait de sérieux efforts pour obtenir une photo du Mouvement coopératif, mais en vain. Ce qu'on trouve dans l'autre document de l'annexe B n'est pas une liste des compagnies ou des individus, mais des catégories de dons. On préparera, fin avril, un rapport final beaucoup plus détaillé.

R : 05-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que les bénévoles qui ont apporté leur contribution à la campagne financière Impact soient tous et toutes remerciés .»

de la campagne financière.

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-950923

R : 06-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le procès-verbal CGV-950923 soit adopté.»

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucun point n'est soulevé.

11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-951019 ET CEX-951123

R : 07-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que les procès-verbaux CEX-951019 et CEX-951123 soient adoptés.»

- On avait noté en septembre dernier que les réunions du Conseil tombaient souvent durant les semaines d'examens, comme c'est le cas aujourd'hui. On se demande s'il y a une façon de remédier à la situation en décembre et en avril parce que c'est encore la même chose qui va se produire. C'est vraiment peu commode pour les professeur-e-s et les étudiant-e-s.
- Présidente : On a longuement discuté du sujet et on a vraiment essayé de vous accommoder. Peut-être que le recteur pourrait donner plus de détails.
- Recteur : Votre proposition causait beaucoup de difficulté pour 1995 à cause des horaires des membres du Conseil qu'on essaie de respecter en s'en tenant au calendrier déjà proposé. Pour 1996, je croyais qu'on avait dit qu'on tenterait d'adapter le calendrier pour tenir compte des examens, peut-être en avançant la réunion du Conseil d'une semaine. Pour la réunion d'avril, ça cause certaines difficultés parce que c'est à cette réunion qu'on approuve le budget. On ne peut presque pas l'avancer parce que la décision du gouvernement concernant les subventions nous est communiquée en mars et parfois, on a à peine deux semaines pour finaliser le budget. Si on retarde la réunion, il ne reste plus d'étudiant-e-s dans les campus au moment où on approuve le budget. C'est normal que les étudiant-e-s qui siègent au Conseil soient en contact avec la population étudiante au moment où le Conseil prend des décisions aussi importantes que celles touchant les droits de scolarité. On ne peut donc pas la retarder à moins que les étudiant-e-s nous disent que ce n'est pas grave. Quant à celle de décembre, je ne sais pas s'il y a des objections à ce qu'on l'avance d'une semaine.
- Martin : Dans le dernier calendrier universitaire adopté, la fin des cours est le 6 décembre et les examens commencent le 9 décembre. La réunion a été fixée au 7 décembre.
- VRARH : Pour 1996, on a déjà avancé d'une semaine la réunion de décembre. Quant à la réunion

été le 30 novembre, c'est peu de temps après la réunion du Sénat. Je peux dire aux étudiant-e-s qu'on a considéré la question. On apprécie le fait que Mme LeBlanc soit présente aujourd'hui même si elle avait un examen hier.

- Si on ne peut pas avancer la date de la réunion, peut-être qu'on pourrait donner des excuses aux étudiant-e-s qui ont des examens pour qu'ils puissent faire une reprise.
- Présidente : C'est ce qu'on a fait.
- Recteur : J'aimerais demander aux vice-recteurs si, au plan académique, le fait d'avancer la réunion au 30 novembre causerait vraiment un problème. Évidemment, ça nous oblige à resserrer l'échéancier du Comité de planification financière, du Comité exécutif, etc. Mais si on le sait une année d'avance, je n'ai pas l'impression qu'il y aurait un gros problème. On pourrait au moins l'essayer.
- VRARH : Ça ne cause pas de problème autre que celui du «timing». Il y a une réunion du Conseil fin septembre. Plus on rapproche celle du mois de décembre de celle-là, moins il y a de temps entre les deux et plus il y a de temps entre la réunion de l'automne et celle d'avril. On devrait peut-être en avoir plus régulièrement à tous les trois mois, mais la raison invoquée est bonne. Les étudiant-e-s ont raison; si on veut vraiment qu'ils participent, on devrait au moins les accommoder quant à la date.

R : 08-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que pour 1996, on avance la réunion du Conseil d'une semaine (c'est-à-dire au 30 novembre), quitte à évaluer après expérience s'il y a des conséquences non anticipées.»

Vote sur R08	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R07	unanime	ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CEX-951019 ET CEX-951123

12.1 CEX-951019

12.1.1 Modifications à l'article 89 des Statuts et règlements

(Voir le Document C, page 61)

- VRCUSLM : Le Comité permanent du CUSLM sur la situation féminine recommande l'ajout d'autres membres à son comité.

R : 09-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que les modifications à l'article 89 des Statuts et règlements soient adoptées.»

«Que **Sadek Eid** soit nommé directeur du Centre de technologie manufacturière (CTM) pour un deuxième mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1998;

Que **Samuel Sami** soit nommé directeur du Centre de recherche en conversion d'énergie (CRCE) pour un deuxième mandat de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1995 au 30 juin 1998;

Qu'un congé sans solde soit accordé à la professeure **Aurée Cormier** (ENEF) pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996.»

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

12.1.3 Projet Mitel

- La présidente fait lecture de la résolution suivante du Comité exécutif: *Attendu que le projet offre des possibilités pour la recherche et le développement à l'Université, le Comité exécutif recommande au recteur : 1) d'aborder la prochaine étape du projet en ne dépensant pas plus de 10 000\$; 2) de faire rapport au Comité exécutif avant d'aller plus loin.*

Elle ajoute qu'à la dernière réunion du Comité exécutif, le recteur et le VRARH ont rapporté qu'aucun argent n'avait été dépensé à cette fin. Le recteur donne quelques précisions sur ce dossier qui, sans être clos, ne progresse pas pour l'instant.

12.1.4 Valorisation du corps professoral

- Le recteur rappelle qu'il y a quelque temps, on avait discuté d'une façon de valoriser le corps professoral dans l'ensemble de l'Université et peut-être de mieux sensibiliser les membres du Conseil à la fois à l'importance du rôle des professeur-e-s et aux diverses dimensions de la carrière d'un professeur-e d'université. Monsieur Robichaud avait une proposition concrète à soumettre à la dernière réunion du Sénat, mais elle n'a pu être présentée faute de temps. Ce projet consiste à demander au Sénat de nommer trois professeur-e-s éminents (un professeur-e par constituante) qui représenteraient une sorte de modèle d'excellence. Les trois feraient un exposé au Conseil et répondraient aux questions.
- Présidente : Dans le procès-verbal du Comité exécutif du 23 novembre (page 74 du cahier), on trouve le suivi sur ce point.
- Chancelier : J'aimerais connaître les critères d'évaluation. Par exemple, est-ce que quelqu'un qui a fait une découverte scientifique serait le candidat idéal ou bien cherche-t-on un modèle qui tiendrait compte de l'ensemble d'un comportement aussi bien humain que professionnel? Veut-on la reconnaissance d'un coup d'éclat ou d'une carrière?
- Recteur : Je pense que c'est plutôt l'ensemble d'une carrière. C'est un exercice qui se limiterait à la rencontre avec les membres du CGV. Quant à la reconnaissance des membres du corps professoral, tout ce qui existe à l'UdeM, c'est la distinction de *professeur-e émérite* qui est décernée à la fin de la carrière, trois ans après la retraite, à des gens qui ont eu une carrière exceptionnelle. Nous n'avons pas de prix d'excellence pour l'enseignement ou pour la recherche. Ça existe au niveau de l'Association des universités de l'Atlantique et dans d'autres regroupements

d'avoir deux ou trois prix. Souvent, un professeur-e se distingue sur un plan en particulier. Il y aurait peut-être lieu de reconnaître, de façon plus explicite, un professeur-e qui s'est démarqué au niveau de la communauté. Occasionnellement, on pourrait reconnaître également un professeur-e qui s'est démarqué au plan de la recherche. C'est un peu une remise en question de l'approche que vous avez ici.

- Recteur : Je pense que dans cette discussion, il y a un certain glissement. Dans ma tête, il n'était pas question d'instaurer un ou des prix d'excellence. Ça été discuté comme une des possibilités. Il en existe déjà au niveau de l'Association des universités de l'Atlantique et si, par exemple, on posait la question au Sénat, peut-être qu'il accepterait une fois par année de soumettre une candidature. Ce serait beaucoup mieux pour un professeur-e d'être reconnu par les 17 universités que d'être reconnu à l'intérieur de sa propre institution. Si on veut aller dans la voie des prix, qu'on prenne les mécanismes qui existent déjà. La démarche de la valorisation du corps professoral que nous tentons de faire, c'est autre chose. Il s'agissait juste de trouver un moyen pour qu'il y ait un genre d'échange afin que les membres du Conseil soient davantage sensibilisés à la carrière professorale.
- VRER : S'il y a un critère à privilégier, c'est celui qui porterait sur la carrière plutôt que sur un événement. L'objectif qui est poursuivi ici, c'est de faire connaître ce que comporte la carrière professorale aux gens qui ne sont pas professeur-e-s et qui auraient peut-être avantage à le découvrir. Pour atteindre cet objectif, si on s'en va trop vers des coups d'éclat ou, à l'inverse, vers des problèmes spécifiques, on va passer à côté de la majorité des professeur-e-s qui font très bien leur travail dans le quotidien. Il faut plutôt trouver des cas qui pourraient permettre à des non-professeur-e-s de se rendre compte que, par moments, ce n'est pas facile pour un professeur-e d'atteindre les objectifs d'une recherche qui n'avance pas aussi vite qu'il le voudrait parce qu'il manque d'argent ou parce qu'il a donné un cours spécial à une grosse classe. Il faudrait que le quotidien du plus grand nombre soit exprimé. Ça nous éviterait de bâtir notre information sur ce qui paraît parfois dans une manchette ou de s'appuyer sur un problème pour conclure que c'est comme ça pour tout le monde.
- Je suis pour si les professeur-e-s veulent faire quelque chose entre eux dans le genre des *Academy Awards*. Mais nous, il faut qu'on reste dans les limites de notre expertise : la finance et l'administration. Dans ce que font les professeurs, ce qui nous intéresse le plus, c'est que le résultat de leur travail fasse de l'UdeM quelque chose de spécial. Pour ça, il faut encourager les professeur-e-s à sortir des sentiers battus, valoriser ceux qui veulent innover, ceux qui vont faciliter la mise en marché de nos produits. Que ces gens-là viennent ici nous présenter leurs projets et nous montrer comment le système est en train de les empêcher d'évoluer. Nous, on les encouragerait à avancer. On peut prendre la convention syndicale et dire : «On va faire une petite parenthèse pour vous laisser avancer un petit peu». Ce que les professeur-e-s valorisent le plus, c'est que leur croissance ne soit pas arrêtée. Nous, en tant que propriétaires de cette université, notre expertise c'est la gestion, la finance.
- Lorsqu'on a fait le plan stratégique, valoriser le corps professoral ne voulait pas dire lui donner des médailles. Soyons honnêtes, il y a, entre le Sénat et le Conseil, une lutte de pouvoir qui, dans les deux ou trois dernières années, nous a amenés à des accrochages. On a eu de la difficulté ici en avril, l'an dernier. L'intention du projet de valorisation, c'était d'amener les gens à se connaître afin de pouvoir travailler en équipe. On voulait donner l'occasion à quelqu'un qui représenterait le Sénat, ou à un professeur-e qui est dans une situation clé, de venir exprimer l'importance de ce que font les professeur-e-s. D'autre part, ça nous permettrait peut-être aussi d'avoir quelqu'un du Conseil qui irait au Sénat de temps en temps, en plus des gouverneurs qui y sont d'office. À ce moment-là, on travaillerait en équipe. Si on s'embarque dans des choses où il va falloir faire des évaluations, on va jouer de la politique. Ça ne fera pas avancer l'Université et ça créera encore des attentes et d'autres sortes de problèmes auxquels on ne veut pas faire face dans le contexte extrêmement difficile qui s'en vient au point de vue finance, administration, gestion, qualité d'enseignement, etc.

- Je pense que c'est peut-être le titre qui nous a induits en erreur. Le but n'était pas de valoriser le corps professoral mais de nous informer. Comme le disait M. Desjardins, qu'un professeur-e typique vienne nous raconter ce qu'on fait dans une carrière de professeur-e. Je ne serais pas d'accord avec des médailles.
- VRARH : J'ai assisté à une table ronde organisée par l'ABPUM sur le rôle des professeur-e-s. Les porte-parole étaient une jeune professeure, un professeur à mi-carrière et un professeur de grande expérience. Les défis qui se présentent à chacune de ces catégories de professeur-e-s sont totalement différents. C'est dommage que peu de membres de la communauté universitaire y aient assisté. C'est une formule extrêmement intéressante. Le CGV bénéficierait beaucoup d'une table ronde comme celle-là. On pourrait avoir 7 ou 8 minutes de présentation et prévoir vingt à trente minutes de questions et de discussion. Il faudrait que la table ronde soit composée de gens des trois centres universitaires.
- Présidente : On a entendu beaucoup de commentaires. Le CEX, avec les membres de la direction et de la Régie, pourrait se donner comme objectif de présenter quelque chose en avril.

12.2 **CEX-951123**

12.2.1 **Nomination des cadres et des personnes responsables**

(Voir le Document D, page 62)

- Le VRARH explique que les procédures actuelles de nomination des cadres et des personnes responsables sont très complexes. Par exemple, pour nommer une personne à la direction d'un département, il faut franchir tellement d'étapes qu'au moment où la question arrive au Conseil, la personne est déjà en poste depuis un mois ou deux. Le document soumis est une tentative de simplification de ces procédures. Le Conseil continuerait de nommer le ou la recteur-e, les vice-recteur-e-s, les doyen-ne-s, les vice-doyen-ne-s. Toutes les autres nominations de cadres seraient approuvées et sanctionnées par la vice-recteure ou le vice-recteur dont le poste relève. Le Conseil serait informé de ces nominations. Pour ce qui est de la signature de contrats, les nouvelles procédures autoriseraient la directrice ou le directeur aux Affaires professorales à signer les contrats à temps partiel en tenant compte de paramètres établis. Le VRARH souligne que la suppression d'étapes bureaucratiques économise de l'argent.

R : 11-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le document intitulé *Nomination des cadres et des personnes responsables* soit adopté».

- À la demande d'un membre, on accepte d'enlever l'expression *DSP* après *postes équivalents* [au point A 1] et de la placer après *doyens*, quatre lignes plus haut.

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

12.2.3 Parc scientifique

- À l'article 4.3 du p.v. du CEX [p. 73], on parle d'un élément de risque. À la réunion du Conseil en juin, j'avais compris qu'un parc scientifique devait s'autofinancer et loger certains centres de recherche de l'Université. Ça peut être louable, mais est-ce que ça implique l'Université d'une autre façon?
- Présidente : Le principe de l'autofinancement demeure. Le Comité exécutif appuie le projet. Un des membres a dit qu'il serait capable de défendre le projet même si, à un moment donné, on avait des difficultés. À ce moment-ci, il n'y a pas de difficulté, mais chaque fois qu'on fait un pas, ça implique des risques.
- Recteur : La résolution du Conseil de juin n'est pas changée par cette remarque. Ce qui est un peu décevant à cette étape-ci, c'est la réponse d'une composante importante du parc : l'entreprise privée. Elle ne vient pas aussi vite qu'on le voudrait. À ce moment-ci, on ne peut pas dire si ça se fera ou à quel rythme ça se fera. Il faut qu'on respecte les critères du CGV avant d'engager des sommes.

12.2.4 Politique d'équité en matière d'emploi

- La présidente rappelle que la question d'équité en matière d'emploi sera à l'ordre du jour en avril. Le VRARH présente brièvement l'état du dossier. Il explique que si on n'a pu soumettre une politique à cette réunion-ci comme on avait annoncé en septembre qu'on le ferait, c'est parce que certaines étapes devaient être franchies au préalable. Il a fallu rencontrer les représentants de la Commission des droits de la personne. Une personne a été chargée de réunir les données statistiques qu'exige la Commission. Monsieur Landry assure le Conseil qu'il suit attentivement le dossier en le faisant régulièrement inscrire à l'ordre du jour des réunions du CEX et de la Régie interne. Il y a eu plusieurs rencontres au CUM entre le Comité consultatif de la condition féminine et le personnel des Ressources humaines. Le VRARH prévoit une conférence téléphonique avec les comités permanents de la condition féminine des trois centres universitaires pour discuter du texte final d'un plan de mise en oeuvre. D'après lui, le dossier progresse.
- Guérette-Breau : Je voudrais apporter une nuance aux propos que j'ai tenus lors de la réunion du Conseil en septembre dernier. Je croyais avoir dit que nous étions l'une des dernières universités de l'Atlantique à procéder à l'adoption d'une politique d'équité en matière d'emploi et quand j'ai donné les exemples de UNB et de Mount Allison, je croyais avoir dit aussi que ces universités avaient déjà depuis 7 ou 8 ans des clauses dans leurs conventions collectives. Elles n'ont pas de politique comme telle, mais leurs conventions collectives ont des clauses qui portent sur l'équité en matière d'emploi. UNB a déposé un projet de politique à la Commission des droits de la personne. C'est vrai que le travail de consultation a repris entre les membres d'un sous-comité du Comité consultatif des femmes du CUM et les membres du bureau des Ressources humaines. Effectivement, le travail avance assez bien. Il y avait peut-être, de part et d'autre, un manque d'information, un manque de compréhension aussi, mais je pense qu'à l'heure actuelle, on comprend mieux la présentation du document de la politique. Il faut aussi une éducation plus large dans l'ensemble de la communauté universitaire pour que l'on comprenne en quoi consistent ces principes d'une politique d'équité en matière d'emploi. L'argument que l'on reçoit continuellement, c'est qu'une politique d'équité diminue les critères d'excellence. Ce n'est pas du tout notre objectif, au contraire! Il faut faire comprendre aux gens qu'en n'ayant pas de politique d'équité, on se prive à l'heure actuelle des services et des compétences de plus de la moitié de la population.

12.2.5 Modification à la Charte

«Que le Conseil des gouverneurs adopte la résolution du Sénat (R : 14-SAC-951109), c'est-à-dire : "Que soit ajouté à la Charte, un paragraphe 4 (2) d qui se lira comme suit : Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan sous l'égide de l'École réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique".»

Nota Bene : Cette proposition a été modifiée. Voir texte final page 15.

- Recteur : Je ne crois pas approprié que le Conseil vote une résolution en l'absence de l'avis de l'ABPUM. La convention collective stipule que toute modification à la Charte doit être faite après une consultation formelle auprès de l'Association. On pourrait dire que c'est un accord de principe, mais de toute façon, il faudra revenir au Conseil après avoir reçu cet avis. C'est prématuré de voter là-dessus aujourd'hui. On placerait le syndicat devant un fait accompli. La consultation n'aurait plus de sens.
- Présidente : On devait recevoir cet avis avant le 8 décembre.
- Le VRARH rappelle la procédure à suivre pour modifier la Charte. Il ajoute que dans les conventions collectives des trois centres universitaires, il est stipulé qu'avant d'approuver une modification à la Charte, le Conseil doit recevoir la recommandation des associations de professeur-e-s et de bibliothécaires. Pour consulter ces associations, il faut leur soumettre la modification que propose le Sénat. En novembre, le Sénat a adopté un libellé que le VRARH a aussitôt envoyé aux associations en leur demandant leur coopération afin que la question puisse être réglée au Conseil de décembre. L'APPUMAS et l'APBCUSLM ont donné, par lettre, leur appui à la modification. L'ABPUM a répondu qu'il lui était impossible de se prononcer avant la réunion de décembre. Selon sa convention collective, elle dispose de 90 jours.

Le VRARH voit deux possibilités : 1) Le Conseil peut approuver en principe la modification à la Charte afin de permettre à l'Université de continuer ses démarches. Si l'ABPUM décidait de ne pas faire de recommandation, il ne serait alors pas nécessaire de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil. 2) Le Conseil peut déposer la proposition et attendre les recommandations de l'ABPUM. Si l'ABPUM décidait de faire des recommandations le 89e jour, c'est-à-dire à la mi-février, le CGV pourrait les considérer par le biais d'une conférence téléphonique.

- Tout ce qu'il faudrait, c'est ajouter à la proposition : «sujet à l'approbation de l'ABPUM». Autrement, ce n'est pas légal.
- VRARH : L'ABPUM n'a pas à donner son approbation. Elle peut faire des recommandations et le Conseil doit les considérer.
- Un membre propose «qu'on adopte la proposition en principe selon les règlements sur les modifications à la Charte». Comme il y a déjà une proposition sur la table, le proposeur et l'appuyeur acceptent d'ajouter *en principe*.

12.2.5 Modification à la Charte (suite)

La proposition se lira donc comme suit :

«Que le Conseil des gouverneurs adopte en principe la résolution du Sénat (R : 14-SAC-951109), c'est-à-dire : "Que soit ajouté à la Charte, un paragraphe 4 (2) d qui se lira comme suit : Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan sous l'égide de l'École réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique".»

Nota Bene : Cette proposition a été modifiée. Voir texte final plus bas.

- On ne va pas faire référence à l'ABPUM? Ça revient à la discussion qu'on a eue plus tôt. Les professeur-e-s nous disent souvent qu'on ne prend pas en considération ce qu'ils ont à nous dire.
- Présidente : C'est justement pour les prendre en considération qu'on va avoir une conférence téléphonique du CGV en février.
- Il faudrait que la résolution fasse référence aux commentaires de l'ABPUM.
- Recteur : Il n'est pas nécessaire de nommer l'ABPUM, l'APBCUSLM ou l'APPUMAS si on ajoute «en principe et tenant compte des règles de modifications à la Charte». Ces règles prévoient la consultation de ces associations.
- Le proposeur et l'appuyeur acceptent de modifier la proposition. **Elle se lira comme suit:**

«Que le Conseil des gouverneurs, tout en se conformant aux règles de modification à la Charte, adopte en principe la résolution du Sénat (R : 14-SAC-951109), c'est-à-dire : "Que soit ajouté à la Charte, un paragraphe 4 (2) d qui se lira comme suit : Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan sous l'égide de l'École réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique".»

- Tout à l'heure, on a dit qu'il faudrait créer une ambiance de coopération entre le Conseil et les professeur-e-s. Comme, de toute façon, il faut se réunir par téléconférence pour approuver définitivement la résolution, je ne vois pas pourquoi on l'adopterait *en principe* maintenant. L'ABPUM a l'intention de faire une recommandation; on ne va pas prendre les 90 jours seulement pour se traîner les pieds. C'est une recommandation importante selon nous. Quelle sera la responsabilité de cette école réseau qu'on va créer? Je comprends que les autres centres et le CUM veulent se développer, mais comment va-t-on concilier l'évolution de l'Université en général et la situation financière difficile? Ce sont des questions auxquelles on ne peut pas répondre en 10 jours. Si la loi nous donne 90 jours, j'aimerais que le Conseil nous les accorde.

P : 13-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

- VRARH : On parle de 10 jours; c'est plutôt 25 jours. J'ai envoyé la lettre à l'ABPUM le 12 novembre.

Vote sur P13 Pour 5 Contre 13 REJETÉE

Vote sur R12 Pour 21 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTÉE

- Ça m'inquiète beaucoup que le recteur vote contre cette proposition.
- Recteur : Mon vote n'indique pas un désaccord sur le fond. Je souhaite une modification à la Charte, mais nous avons une convention qui nous lie avec l'ABPUM. Cette convention prévoit un délai de 90 jours pour une consultation. Il n'y aurait pas eu d'inconvénient à déposer la proposition. L'accord de principe ne signifie presque rien. On peut continuer à faire des démarches sur le plan informel, mais on ne peut pas se présenter devant l'Assemblée législative. Je veux envoyer le message au syndicat que comme signataire de cette convention, j'ai l'intention de la respecter. Ce n'est pas un jugement sur la façon dont le dossier a été géré. Dans le contexte de bonnes relations avec notre syndicat et dans une perspective de respect de notre signature, je pense que mon vote négatif est légitime.
- Monsieur le Recteur, ça ne vous empêche pas de faire cela du tout. À l'intérieur des règles, vous avez la convention. Tout ce que dit la proposition, c'est que chaque groupe doit faire son travail et que ça doit se faire en équipe. On comprend votre vote. Je ne vois pas de problème.
- Recteur : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais une bonne partie des 350 membres de l'ABPUM, en lisant cette résolution, va se dire que peu importe ce que pense l'ABPUM, le Conseil va procéder. Ce n'est pas ce qu'on a dit, mais à cause de cette perception, ce sera plus difficile pour le bureau de direction de l'ABPUM d'obtenir un avis éclairé. C'est pour ça que j'ai voulu exprimer un certain appui au respect du délai de 90 jours.
- Je trouve cela inconcevable qu'on ait, dans une convention collective, une clause qui détermine les procédures de modification à la Charte. Peut-être qu'on devrait regarder ce qu'on met dans la prochaine convention collective.
- VRARH : La Charte ne peut être modifiée que par une loi privée à l'Assemblée législative. On ne peut pas la modifier l'année prochaine parce qu'Edmundston va de l'avant avec la troisième année du programme en septembre. L'échéancier est très court. Il faut publier dans les journaux, avant l'ouverture de l'Assemblée législative, un avis d'intention de faire une demande de modification de notre loi. Ce serait très insultant pour le Conseil de lire dans les journaux que l'UdeM a l'intention de demander une modification à sa loi si le Conseil ne s'est pas prononcé au moins en principe là-dessus. L'avis d'intention permet à n'importe qui du public, y compris les syndicats, de faire des objections. C'est pourquoi c'est important que le Conseil se prononce au moins en principe aujourd'hui.

PAUSE 11 h 5
REPRISE 11 h 14

- Les procédures de consultation de l'ABPUM prévoient que le point soit présenté au Conseil d'administration. Celui-ci se réunit tous les 15 jours. Quand on lui a soumis ce point, les membres ont dit : «C'est une question très importante; on ne peut pas en décider pour les 350 membres». C'est pourquoi on a recommandé de prendre les 90 jours. On ne savait pas qu'il fallait déposer la demande à l'Assemblée législative avant le 31 décembre. Pendant une réunion bipartite, on nous avait dit : «Si vous n'avez pas votre réponse pour le Conseil de décembre, on peut toujours faire une réunion spéciale par téléconférence». Peut-être qu'une partie de la difficulté entre l'ABPUM

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Conformément à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article :

- a) *Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} juillet 1996 aux personnes suivantes:*

Serge Jolicoeur	<i>Dép. d'histoire-géographie</i>
Anne Lowe	<i>Dép. d'ens. primaire et psycho. éduc.</i>
Luc J. Nadeau	<i>Dép. de comptabilité</i>
Serge Rousselle	<i>École de droit</i>
Lita Villalon	<i>École de nutrition et d'études familiales</i>
Guy Vincent	<i>Dép. d'histoire-géographie</i>

- b) *Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée aux personnes suivantes en date du 1^{er} juillet 1996, ceci sans préjudice des clauses contractuelles, à savoir que l'attribution de la permanence d'emploi soit retardée pour aussi longtemps que la professeure ou le professeur n'aura pas obtenu le diplôme de Ph.D.*
:

Marielle Bossé	<i>École des sc. infirmières</i>
Charlotte Cormier	<i>Dép. d'études françaises</i>
Denise Lamontagne	<i>Programme de sc. religieuses.»</i>

- Que veut dire «permanence d'emploi»?
- VRARH : Si je résume la définition de la convention collective, ça veut dire une garantie d'emploi jusqu'à l'âge de la retraite. Les seules circonstances où cette garantie d'emploi n'existe plus, c'est lorsqu'il n'y a plus de convention collective. Il est toujours possible de faire des mises à pied si la procédure relative à une déclaration d'urgence est suivie, mais cette procédure est très complexe. Les professeur-e-s à qui on donne la permanence ont été évalués chaque année par leurs pairs à l'intérieur de leur département. Ils ont soumis un dossier d'évaluation chaque année et, pour l'étude de leur permanence d'emploi, ils ont également soumis un dossier sur leur enseignement, leur recherche et leurs services à la collectivité. Ils doivent avoir donné un rendement satisfaisant au niveau de ces trois composantes du travail d'un professeur-e. Ces composantes sont prises en considération d'abord par l'assemblée départementale, puis par un comité facultaire et ensuite par le doyen-ne ou la directrice. Lorsque les recommandations sont positives à ces divers niveaux, le dossier est acheminé vers un comité paritaire de l'Université et du corps professoral qui fait également sa recommandation. Si ces recommandations sont toutes positives, le dossier se rend au CEX. Lorsqu'il y a des recommandations négatives, le VRER doit réunir la présidence de ces comités et trancher. Dans la très grande majorité des cas, la procédure d'évaluation comprend également, mais pas obligatoirement, une évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s. Ces évaluations sont prises en considération aux divers niveaux d'étude du dossier. Cette procédure complexe assure que les gens à qui on donne la permanence ont la compétence voulue pour enseigner à l'Université. Je n'ai absolument aucun doute que ces gens-ci sont d'excellents professeur-e-s, qu'ils sont dévoués et qu'ils s'occupent très bien des trois dimensions de leur tâche : enseignement, recherche et services à la collectivité.
- Est-ce vrai que les étudiant-e-s font partie de l'évaluation de la qualité de l'enseignement?
- VRER : Oui. Chaque fois qu'un cours se termine, il y a une procédure pour recueillir la rétroaction des étudiant-e-s. Et dans le cas de la permanence, ces résultats sont obligatoirement mis au dossier du ou de la professeur-e.

- Chancelier : Si je lis bien, je crois que c'est le contraire. On dit «sans préjudice des clauses contractuelles,» c'est-à-dire qu'elles n'ont pas besoin d'obtenir leur doctorat.
- VRARH : Lorsqu'on embauche un professeur-e qui n'a pas le doctorat, on inscrit maintenant dans son contrat une clause exigeant que la personne obtienne ce diplôme avant un nombre d'années qui est précisé. Cette clause vient s'ajouter aux conditions d'emploi prévues dans la convention collective. Dans le cas de ces professeurs-ci, on leur accorde la permanence d'emploi. Si elles ne remplissent pas la clause de la condition d'embauche, on pourrait mettre fin à leur permanence.
- Je suis très contente que les évaluations des étudiant-e-s sont prises en considération lors de l'obtention de la permanence d'emploi. Mais une fois la permanence obtenue... Je me demande si, dans un proche avenir, un mécanisme pourrait être mis en place pour que l'évaluation des étudiant-e-s continue de compter dans l'évaluation des professeur-e-s de façon à ce que les gens qui ont la permanence d'emploi la conservent toujours pour les bonnes raisons.
- VRER : À l'heure actuelle, la convention collective traite de cette question et on applique ce qui est stipulé. Une fois qu'on a donné une permanence à un professeur-e, les rétroactions des étudiant-e-s continuent. La majorité des professeur-e-s les incluent dans leur demande de promotion. Si quelqu'un ne le fait pas, il y a peut-être un préjugé défavorable à son endroit. La convention prévoit que l'Université remet les évaluations des étudiant-e-s aux professeur-e-s pour que ceux-ci puissent s'améliorer. Aussi longtemps que c'est comme ça dans la convention collective, c'est la façon dont on va procéder.
- Est-ce discrétionnaire? Est-ce qu'on peut refuser la proposition?
- VRARH : Théoriquement, si vous refusiez, il y aurait un grief et éventuellement un arbitrage parce que ces personnes sont passées par toute la procédure d'évaluation. La recommandation est favorable sur toute la ligne. En vertu de la convention collective, dans ces circonstances-là, elles ont le droit d'obtenir leur permanence d'emploi. Si le Conseil n'a pas de motif valable, je présume qu'un-e arbitre nous dirait que le Conseil n'avait pas le droit de refuser.
- Recteur : Il y a 9 noms. Comme la procédure prévoit qu'on ne recommande au Conseil que ceux qui obtiennent la permanence, le Conseil ne reçoit pas l'information au sujet de tous ceux qui ne l'obtiennent pas. Parfois le Conseil peut avoir l'impression que tout le monde finit par obtenir la permanence. Ça ne se produit pas comme ça. Il y en a chaque année qui ne l'obtiennent pas.
- J'ai soulevé la question parce que, dans l'ère où on s'en va, il va peut-être falloir invoquer des clauses qu'on n'a jamais invoquées avant. Ça ne me ferait rien de dire qu'on approuve ces personnes pour des postes réguliers, mais de là à dire qu'on leur donne la permanence... Ça n'existe plus, la permanence, dans la vie réelle. Au gouvernement, il n'y a pas de permanence. Il y a des postes réguliers, mais ils peuvent être éliminés. Dans les négociations de la prochaine convention collective, il faudrait commencer à remettre en question certaines de ces politiques désuètes. Il faut quand même respecter la convention collective, on n'a pas le choix. Mais je vais m'abstenir d'appuyer quelque chose comme ça parce que le principe est dépassé.
- VRER : Dans les universités aujourd'hui, étant donné les compressions, on cherche des moyens de réduire les coûts. C'est pourquoi la discussion sur le concept de permanence d'emploi est commencée dans les universités canadiennes. À l'Université du Manitoba et à Memorial, ça se discute très fortement. Ce que les universités veulent protéger - et ce que moi, je protégerais - c'est la permanence pour la liberté d'expression. Dans une université, c'est très important que les idées puissent circuler et qu'on ne perde pas son emploi à cause de ses opinions. Une autre question à débattre, c'est la capacité des universités de payer ses professeur-e-s pour soutenir les programmes. Dans les universités que je viens de mentionner, on discute de la distinction entre la permanence liée à la sécurité d'emploi et aux emplois qu'on peut payer par opposition à la permanence pour protéger les gens qui s'expriment librement. Le débat sur cette distinction est amorcé.
- Je suis d'accord qu'il faut suivre la convention collective, mais je voudrais savoir s'il y a un mécanisme qui permettrait à partir du 15 mai, par exemple, d'aviser le professeur-e qu'étant donné

millions pour des postes à contrat. Ça représente environ 15% de la masse salariale où il n'y a pas nécessairement des engagements de l'Université et où les mécanismes de la convention, de la permanence, etc. ne s'appliquent pas de la même façon. S'il s'agit d'arriver à un équilibre budgétaire, nous avons cette marge avant de toucher à la permanence. Il ne s'agit pas d'éliminer tout le temps partiel ou le contractuel. Il faut qu'il y ait une certaine flexibilité dans la façon d'octroyer des cours à des gens. Par exemple, parfois il y a des expertises très pointues qu'il faut aller chercher de façon *ad hoc*.

- L'évaluation est faite avant l'embauche puisqu'on ne prend pas toutes les personnes qui postulent. D'habitude, ce sont les meilleures. Ces personnes sont évaluées chaque année avant qu'on se prononce sur leur permanence. Mais on n'arrête pas d'évaluer les professeur-e-s qui ont obtenu la permanence. L'évaluation par les étudiant-e-s se fait chaque année, qu'on soit permanent ou non. On est évalué quant à la recherche chaque fois qu'on fait des demandes de subventions à toutes sortes d'agences. On est évalué encore à chacune des promotions. D'ailleurs, il y a un article dans la convention collective qui prévoit la possibilité de renvoyer un professeur-e pour incompétence; ça s'est déjà fait. Par rapport au nombre d'étudiant-e-s, le nombre de professeur-e-s à l'UdeM est beaucoup plus réduit que dans les universités anglaises de la région. Notre charge d'étudiant-e-s est plus élevée que celle de nos collègues des universités anglaises qui ont la même CESP, le même gouvernement. Personne n'a augmenté notre nombre de professeur-e-s parce qu'on a eu une augmentation du nombre d'étudiant-e-s, mais maintenant qu'il y a une baisse, on dit qu'il faut réduire le nombre de professeur-e-s. La situation est déjà critique. Est-ce qu'on peut avoir une institution de haut savoir avec un minimum de professeur-e-s? Il faut voir le corps professoral comme le trésor de l'Université; elle ne pourrait pas fonctionner sans ses professeur-e-s. Notre formation a demandé des années, de l'argent et de la jeunesse. Je comprends qu'on soit dans une période de compressions budgétaires. Peut-être que nous avons l'avantage que l'Université respecte la permanence d'emploi pour la liberté universitaire. Le premier qui a dit «La terre est ronde» n'a pas fini sa vie normalement. Les professeur-e-s, parce qu'ils manipulent les idées les plus avant-gardistes, ont besoin de la liberté d'expression pour pouvoir expliquer à la société leur savoir. C'est dans l'intérêt de toute la communauté que le trésor de l'Université soit sauvegardé et respecté parce qu'il aide la communauté à évoluer. L'article sur la redondance prévoit que s'il y a des problèmes financiers à l'Université, on nous ouvre les livres pour qu'ensemble, on trouve des moyens d'en sortir. On n'a pas utilisé cet article. On pourrait le faire pour ne pas perdre ces gens qui ont mis des années à acquérir leur formation et qui, par leurs recherches, continuent d'apprendre tous les jours. Je compte sur vous, notre Conseil, pour sauver le trésor de l'Université. Les mots *permanence d'emploi* sont relatifs. C'est simplement l'engagement de la communauté universitaire qui dit : «Vous êtes l'essence et le trésor de l'Université; on veut tout faire pour que vous puissiez continuer à aider cette communauté à évoluer».
- Les points qui ont été soulevés, je les ai soulevés au CEX. La permanence d'emploi, j'ai un problème avec ça. Là où ça marche le moins bien, c'est dans les domaines où la connaissance est pointue. Ça vient d'un système de connaissances qui ne changent pas. Plus tu restes longtemps dans le même poste, plus tu absorbes les connaissances des collègues classiques. Mais le reste change tellement. Bientôt, il va y avoir quatre provinces canadiennes : l'Atlantique, l'Ontario, le Québec et l'Ouest. Les Acadiens formeront 8% seulement de cette population. Si on veut que l'Université devienne une pépinière d'entrepreneurs, un chef de file pancanadien, les diplômé-e-s ont besoin d'une expertise de beaucoup supérieure à celle des autres personnes qui feront partie du 92%. J'ai vu l'article de Michelle LeBlanc dans le *Telegraph Journal*; je n'aurais pas pu mieux le dire moi-même. L'administration a fait son ouvrage; elle a présenté 60 recommandations qui vont plus loin que je n'avais pu l'imaginer. Le ménage dans leur cour, ils l'ont fait. Je vais pousser pour que ce soit appliqué le plus rapidement possible. Une fois que c'est fait, ça représente une infime partie du budget. Le reste du budget est dans la cour de l'académique, celle du Sénat. Ce sont les étudiant-e-s qui finalement doivent faire le ménage. On vous passe la balle. Faites-nous du monde pour aller guider ces 8% là. Ce n'est pas une question de redondance. L'Université n'est pas un endroit où on crée de l'emploi. On pourrait faire des échanges avec des universités mondiales. Il va falloir que le syndicat et le Sénat se penchent sur cette question.
- La permanence d'emploi a son importance, mais il ne faut quand même pas lui attribuer une

s'arrêter sur des choses qui sont fondamentales. Nous devrions discuter de développement de l'Université et de plan stratégique, revenir à notre objectif d'être les gardiens de la mission de l'Université et nous demander, par exemple, si la permanence est une entrave et si oui, comment on renégocie ces choses-là.

Vote sur R14 Pour 23 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTÉE

- Parfois, il faut profiter de l'occasion pour soulever des points de substance. La permanence en est un et c'est le seul temps où on en discutera, malheureusement.
- Présidente : Je peux vous assurer qu'on en a discuté et qu'on va continuer de le faire au CEX, au Comité de finance et au Comité conjoint.
- Je serais inquiet si on avait une université sans permanence.

12.2.7 **CUM : promotions**

R : 15-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Conformément à l'article 25 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article :

- a) *Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1^{er} juillet 1996 aux personnes suivantes:*

Ghislain Clermont	<i>Dép. des arts visuels</i>
Michel Doucet	<i>École de droit</i>
Jeannette LeBlanc	<i>École des sc. infirmières</i>
Michelle Marillier	<i>Programme de philosophie</i>
Egbert McGraw	<i>Dép. de comptabilité</i>
Daniel O'Carroll	<i>École d'éducation physique et de loisir</i>
Roger Ouellette	<i>Dép. de science politique</i>
Mariana Roman	<i>École d'éducation physique et de loisir</i>

- b) *Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1^{er} janvier 1996 à **Soumaya Yacout** de l'École de génie;*

- c) *Que la promotion au rang de titulaire soit accordée rétroactivement à **Anne-Marie Robichaud** du Département d'études françaises en date du 1^{er} juillet 1995, en conformité avec le paragraphe 26.02 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université.*

12.2.7 **CUM : promotions** (suite)

d) *Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1^{er} juillet 1996 aux personnes suivantes:*

Marie-France Albert	<i>École de droit</i>
Patricia Balcom	<i>Dép. d'anglais</i>
Denis Bourque	<i>Dép. d'études françaises</i>
Paul A. Chiasson	<i>École de génie</i>
Stephan Reeb	<i>Dép. de biologie</i>

e) *Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée rétroactivement à **Friedmann Sallis** du Département de musique en date du 1^{er} juillet 1995, en conformité avec le paragraphe 26.02 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université.*

f) *Que la promotion au rang de bibliothécaire III soit accordée à **Gaston Fournier** de la Bibliothèque Champlain en date du 1^{er} juillet 1996.»*

- Je suis préoccupé par les rangs de titulaires parce que ce sont des postes importants financièrement. En accordant ces promotions, est-ce qu'on a pris en considération la performance des programmes dans lesquels travaillent ces individus? Si l'évaluation externe dit qu'un programme est très bon ou qu'un autre a besoin d'être revu complètement, ça devrait avoir un impact sur l'évaluation des individus. On a tous une responsabilité individuelle par rapport à la performance de l'équipe dans un département. Est-ce qu'il y a un lien entre ces choses-là?
- VRER : Il n'y a pas de lien en tant que tel dans la procédure, mais il y a un lien fonctionnel. Si les professeur-e-s ne sont pas recommandés quand arrive le temps des promotions, ça affecte les programmes. Mais le fait qu'un programme soit jugé moins performant ou plus performant ne qualifie pas tous les membres de l'équipe de façon égale. La procédure pour la promotion est très proche de ce qu'on a décrit pour la permanence. Excepté que dans le cas d'une promotion, les critères portent sur la qualité de l'enseignement et de la production en recherche. C'est étudié dossier par dossier.
- J'ai soulevé ce point parce que les comités qui permettent à un professeur-e de devenir permanent ou d'être promu sont presque tous formés de collègues. Même les directeurs de département ou les doyens sont des professeur-e-s ou vont le redevenir. Il n'y a presque personne de l'externe. Par contre, les évaluations de programmes ont été faites par des gens de l'externe. C'est la seule façon de juger objectivement les compétences et le travail des gens à l'intérieur de l'équipe.
- VRER : Dans ce processus d'évaluation, le niveau où ce ne sont pas nécessairement des collègues d'une faculté qui s'évaluent, c'est celui du comité paritaire. L'administration de l'Université et l'association des professeur-e-s nomment chacune trois personnes à ce comité paritaire, le dernier dans la procédure. Dans certaines universités, on demande obligatoirement l'opinion d'une autre institution pour la promotion au dernier rang, celui de titulaire. Ce n'est pas notre procédure.
- Est-ce que ces promotions veulent dire des augmentations salariales automatiques? On est moins dans l'ère des augmentations salariales que dans celle où on protège les acquis.
- Comme Conseil, on se doit de respecter les conventions collectives, qu'on les aime ou non. Dans les points soulevés, ce qui est important, c'est de savoir si avec les renouvellements des conventions collectives, on a la flexibilité pour agir à long terme, pour faire face à la capacité financière de l'Université de remplir sa mission. Il faut regarder l'ensemble des conventions collectives pour savoir si on est pris dans un carcan. Si oui, avant d'en signer une autre, on prendra le temps voulu pour s'en sortir.

des trois éléments (enseignement, service à la collectivité et recherche) il y a aussi un *input* de l'extérieur.

- VRARH : Plusieurs des commentaires faits ici à propos des négociations collectives m'inquiètent un peu parce que le Conseil a délégué au Comité de finance la fonction d'être le comité consultatif du Conseil, qui est le comité patronal dans les négociations collectives. Le Comité de finance a approuvé ce mandat en septembre. Nous sommes en négociations avec l'ABPUM et avec les autres syndicats depuis septembre. Nous avons déjà déposé nos demandes et l'ABPUM a déjà déposé les siennes. Pour tenir compte des commentaires qui sont faits ici, il faudrait modifier la proposition de l'employeur en cours de négociation. Ce n'est pas impossible, mais les négociations sont déjà assez compliquées en ce moment. Si on modifie notre proposition, on va avoir des problèmes. Les promotions ne font pas l'objet de négociations. L'année prochaine, si vous dites que vous aviez demandé de changer cela dans les conventions collectives, je vais vous dire qu'il était peut-être trop tard à ce moment-là. Je ne peux pas discuter ici du détail des négociations, mais je peux vous dire que parmi les suggestions que vous faites, il y en a qui ne sont pas dans le mandat qu'on a reçu.
- Ce qu'on a soulevé aujourd'hui avait été soulevé il y a deux ans. C'est surprenant qu'on ne retrouve pas cela dans les négociations. C'est important de prendre au sérieux les points soulevés par les gouverneurs. Il faudrait que ce soit dans les discussions au niveau des grands paramètres.

Vote sur R15 Pour 23 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTÉE

12.2.8 **CUSLM : permanences d'emploi**

R : 16-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Conformément à l'article 32 de la convention collective entre l'APBCUSLM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article :

- a) Que l'attribution de la permanence d'emploi soit accordée en date du 1^{er} juillet 1996 aux personnes suivantes :*

***Samira Belyazid
Jacques-Paul Couturier
Blanca Navarro-Pardiñas.»***

Vote sur R16 Pour 23 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTÉE

- Ça fait plusieurs fois que les étudiant-e-s s'abstiennent. Ça m'intéresse vraiment de savoir pourquoi.
- Le débat est vraiment intéressant. On aimerait voir se produire un débat de fond là-dessus à l'Université, au Conseil des gouverneurs, au Sénat. D'autre part, on sait dans quelle ère économique on s'en va même si les clauses des conventions collectives qui s'appliquent ici sont déjà adoptées. Personnellement, je trouve qu'on parle d'augmenter les droits de scolarité, de faire des compressions ici et là, mais on donne encore des choses. On veut s'objecter à ça.

des programmes. Il faut faire attention au message qu'on envoie à notre corps professoral. Il ne faut pas le démobiliser. Il y a des réalités dont on doit tenir compte. Le doyen de l'École de génie disait hier au Sénat que l'UdeM doit livrer, avec 20 professeur-e-s de génie, un programme comparable à celui qu'offre UNB avec 60 professeur-e-s! Et nos ingénieur-e-s, quand ils sortent de Moncton, doivent être aussi bons que ceux de n'importe quelle université du pays ou du monde. Les évaluateurs nous ont dit qu'en économie, en sociologie, en physique, nous n'avons pas les effectifs suffisants. Avant de congédier le noyau dur qui assure ces programmes-là, il va falloir faire attention à ce qu'on fait si on veut garder une université.

- Personne n'a parlé de congédiement.
- Recteur : Non, mais quand on parle d'éliminer les permanences, éventuellement on arrive à ça. Il va falloir rester dans l'équilibre budgétaire, c'est vrai. Mais si vous avez quatre professeur-e-s en informatique et qu'il vous en faudrait douze, on ne peut pas dire à ces quatre professeur-e-s qu'il y en a un de trop. Il faudrait réfléchir aux moyens de développer l'Université et peut-être faire passer notre équipe d'informaticien-ne-s de quatre à huit. Malgré les contraintes, on ne peut pas constamment envoyer aux professeur-e-s le message qu'ils viennent chercher le plus gros des ressources à l'Université. Pour que l'UdeM reste une université, il ne faut pas qu'ils s'en aillent à Ottawa ou à Montréal parce qu'ils auraient des conditions qu'on ne peut pas leur offrir. L'UdeM restera une université dans la mesure où on trouvera le moyen de soutenir un noyau dur dans chacune de nos disciplines. À la limite, si l'Université ne peut plus se payer ce qu'elle a actuellement, elle va devoir éliminer des programmes, non pas en éliminant tel professeur-e individuel, mais en supprimant une partie de sa mission. La clause sur l'urgence financière pourrait être invoquée pour dire, par exemple, au lieu d'avoir 150 programmes de premier cycle, dorénavant on en aura 100. Ça imposerait un débat dans la société parce que le jour où vous allez dire qu'on élimine la chimie ou les arts dramatiques, il y aura beaucoup de gens qui vont dire : «Pourquoi ces disciplines?» C'est ce débat de société qu'il faudra avoir. Je veux rappeler aux membres du Conseil qui nous gouvernent qu'autour de chacun des programmes dont nous avons pris la responsabilité, il y a un noyau dur minimal. Aucun des évaluateurs n'a dit qu'on fonctionnait en excédent de ressources. Ce n'est pas de notre faute si l'Université a été créée il y a 30 ans, alors que UNB et Mount Allison existent depuis 150 ans, 200 ans. Nous, on arrive en bout de ligne et on veut nous appliquer des compressions de la même façon qu'à des universités quatre fois plus riches, quatre fois plus anciennes que nous. Il va falloir qu'on fasse ce débat de société-là aussi. C'est pour ça que les professeur-e-s, les étudiant-e-s, l'administration, on est allé rencontrer le ministre des Finances à Fredericton dernièrement et on lui a dit : «L'Université de Moncton est un cas particulier et il va falloir la défendre». Je ne dis pas que ça va empêcher le gouvernement de faire certaines compressions, mais je pense qu'il a compris que la situation particulière de l'UdeM doit être expliquée et défendue. Mais, s'il vous plaît, ne le faisons pas sur le dos de nos professeur-e-s. Ne continuons pas à envoyer à nos professeur-e-s le message qu'ils sont de trop.

12.2.9 CUSLM : promotions

R : 17-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Conformément à l'article 32 de la convention collective entre l'APBCUSLM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article :

- a) *Que la promotion au rang d'agrégé soit accordée en date du 1^{er} juillet 1996 aux personnes suivantes :*

René Blais
Yves Blanchette

12.2.9 **CUSLM : promotions** (suite)

b) Que la promotion au rang de titulaire soit accordée en date du 1^{er} juillet 1996 aux personnes suivantes :

Laurence Hutchman
Yves Martin

c) Que la promotion au rang de titulaire soit accordée à **Claude Loiseau** en date du 1^{er} septembre 1996.»

Vote sur R17 Pour 24 Contre 0 Abstentions 2 ADOPTÉE

12.2.10 **CUM : congés sabbatiques**

- Chadia Moghrabi se retire parce qu'elle se considère en conflit d'intérêt.

R : 18-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Conformément à l'article 27 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux professeures et professeurs suivants :

Faculté ou école	Nom des professeures et des professeurs	Département ou école	Type de congé (A = 12 mois) (B = 8 mois)¹
Administration	Mohamed Zeitoun	Administration	B
	Egbert McGraw	Comptabilité	A
Arts	Claude Gauvin	Arts visuels	B
	Raoul Boudreau	Études françaises	B
	Catherine Phlipponneau	Études françaises	A
	Richard Gibson²	Musique	A
	Frédéric Grognier	Traduction et langues	A
Éducation	Thomas LeBlanc	Ens. primaire et psycho. éd.	A
	Bernard Nadeau	Ens. secondaire et ress. hum.	A
Sciences	Yves Poussart	Biologie	A
	Vartan Choulakian	Mathématique-statistique	A
	Rajendra Banerjee	Physique	B
Sciences sociales	Pier Bouchard	Admin. publique	A
	Pierre Cormier	Psychologie	A
	Mourad Ali-Khodja	Sociologie	B
	Marie-Thérèse Seguin	Sc. politique	A
Droit	Andréa Boudreau-Ouellet		A
	Roger Bilodeau		A

	Cong Tam Nguyen	B
<i>École d'éduc.</i>	Mariana Roman	B
<i>phys. et loisir</i>	Mircea Roman	B

Congé sabbatique pour vice-doyen

Roger Bourque, Faculté d'administration, congé sabbatique de type A.»

- Peut-on demander au VRER de nous donner un résumé du processus pour aboutir à la recommandation de congés sabbatiques? Les articles 27, 34 et 17 de la convention collective représentent 27 congés sabbatiques. On me dit qu'en moyenne, le salaire est de 50 000\$; ces trois articles coûtent donc à l'Université 1 350 000\$. Vous allez dire qu'on ne les remplace pas tous. Mais alors, est-ce que ça veut dire qu'ils sont de trop? Vous allez dire que les professeur-e-s doivent soumettre un plan d'action pour se remettre à la page. Est-ce qu'il y a aussi un mécanisme pour évaluer ce plan une fois que le professeur-e revient de son congé?
- VRER : Les professeur-e-s qui demandent un congé sabbatique soumettent des projets. S'ils sont choisis, ils ne sont pas tous remplacés. Quand un professeur-e n'est pas remplacé, c'est souvent parce qu'on peut se permettre de faire attendre les étudiant-e-s avant de leur offrir les cours spécialisés de ce professeur-e. Quand il s'agit seulement d'une année, on peut s'arranger. Mais faire cela de façon permanente, ça nous créerait des problèmes; les étudiant-e-s ne pourraient pas suivre les cours dont ils ont besoin pour terminer leur programme. Pour ce qui est du processus de sélection des sabbatiques, il ressemble aux évaluations qu'on fait pour les promotions, mais c'est moins élaboré. Les recommandations commencent au niveau départemental, puis elles vont au niveau de la faculté qui fait ses recommandations à l'administration de l'Université. À ce niveau-là, c'est géré surtout par les Ressources humaines. Pour cette raison, j'aimerais donner l'occasion à M. Landry de compléter l'information. Au niveau des départements et des facultés, les projets sont non seulement évalués, mais ils doivent être classés par ordre de priorité pour que l'administration sache quels sont les meilleurs. Il y a très rarement des demandes pour le nombre de congés qui a été négocié. À la fin du processus de sélection, par définition, les congés devraient être accordés aux meilleurs projets, vu que toutes les demandes ne sont pas acceptées. Quand les professeur-e-s reviennent de leur congé, ils soumettent un rapport au doyen. Jusqu'à maintenant, cette procédure administrative de jugement et d'évaluation n'a pas été très élaborée.
- VRARH : J'ai apporté les projets au cas où il y aurait des questions. Quand les professeur-e-s reviennent de leur sabbatique, la convention collective prévoit qu'ils doivent rapporter à leur doyen dans quelle mesure ils ont rempli les exigences du projet qu'ils avaient soumis. Je ne sais pas si les doyens leur demandent de rendre des comptes. Il y a des discussions à la table des négociations sur ces questions-là.
- Ça demeure au niveau des doyens, ça ne va pas plus loin.

Vote sur R18 Pour 25 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

- J'aimerais assurer les membres du Conseil que le CEX et le Comité de finance dont je fais partie s'attaquent régulièrement à la grande majorité des points qui sont soulevés aujourd'hui. Vos préoccupations sont généralement les nôtres. Il y a même des fois où ça se discute beaucoup plus fort qu'ici. On ne se parle pas toujours poliment...
- VRARH : Certaines des choses qui sont soulevées aujourd'hui font l'objet de négociations. On a une entente avec les syndicats qu'on ne rendra pas public le contenu des négociations. C'est pour ça que je ne peux pas m'exprimer aussi clairement que je le voudrais.

12.2.11 CUS et CUSLM : congés sabbatiques

R : 19-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Conformément à l'article CP34 de la convention collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique de type "A" soit accordé à **Benoît Ferron**.*

Conformément à l'article 17 de la convention collective entre l'APBCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sabbatique soit accordé aux personnes suivantes:

Noms	Secteur	Type de congé
Laurence Hutchman	Arts et lettres	A
Martin Dubé	Sciences	A
Georges Cyr	Sc. humaines	B (mai à décembre 1996)
Gary Long	Admin. des affaires	B (janvier à août 1997).»

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

- Chadia Moghrabi revient pour la suite de la réunion.

12.2.12 Nomination : doyen de la FESR

- VRER : Vous avez reçu un avis de résolution. Il n'a pas été possible de soumettre cet avis à la dernière réunion du CEX parce que le processus de nomination n'était pas terminé. Je voudrais demander aux gouverneurs de ne pas attendre la prochaine réunion du CEX en février pour se prononcer sur une nomination dont on aurait besoin maintenant. D'autant plus que cette nomination ne pose pas de problème parce qu'elle est largement appuyée. Il s'agit de celle du doyen de la FESR qui est aussi vice-recteur adjoint à la recherche. Ce poste a été annoncé. Il y a eu un concours. Nous avons reçu 13 candidatures : quelques-unes de l'intérieur, plusieurs de l'extérieur, dont une candidature féminine. Le Comité de sélection a rencontré des candidats de l'extérieur et la candidate pour connaître davantage les dossiers. Suite à ce travail, le Comité a soumis à la communauté universitaire trois noms. Celui de la candidate n'avait pas été retenu à cette étape. Comme la FESR comprend des professeur-e-s dans les trois constituantes, la consultation s'est faite dans les trois centres. Les 250 professeur-e-s qui font partie de la FESR ont eu l'occasion, s'ils le voulaient, de voir les dossiers et de rencontrer les candidats. Il y a en 129 d'entre eux qui ont rempli leur bordereau de consultation. De ces 129, 83 exprimaient une préférence pour le professeur Truong Vo-Van qui assurait l'intérim et qui s'était porté candidat. Le candidat suivant a recueilli 35 avis favorables. C'est donc un appui très large en faveur de M. Vo-Van. Le Comité le recommande avec beaucoup de confiance. Personnellement, je suis favorable à la recommandation du Comité.

R : 20-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

- La présidente demande si les dates suivantes sont acceptables : 13 avril, 15 juin et 30 novembre. Les membres sont d'accord.

12.2.14 **Modifications à l'article 18 des Statuts et règlements**
(Voir le Document F, page 65)

- La présidente explique que la modification proposée fait suite à la recommandation du CEX d'abolir le Comité de sélection des récipiendaires de la médaille d'honneur dont les fonctions seraient désormais assumées par le CEX.

R : 21-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que les modifications à l'article 18 des Statuts et règlements soient adoptées.»

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

12.2.15 **Nominations au CCJ**

- Présidente : Concernant la résolution 15-CEX-951123, j'ai le plaisir de vous annoncer que **Mildred Pinet** a accepté de siéger au CCJ. Le CEX a voulu que les noms qui avaient été suggérés apparaissent. J'ai demandé moi-même à la première personne et je la remercie d'avoir accepté.

DÎNER 12 h 30

REPRISE 13 h 20

12.2.16 **Coût des documents**

- La présidente recommande qu'on donne suite à la suggestion de la SG visant à diminuer les coûts de production des documents. Selon la présidente, on pourrait se passer du cahier si chacun ou chacune apporte les documents qui lui sont expédiés avant les réunions. Le Conseil donnerait ainsi l'exemple, étant donné qu'on économiserait plus de 500\$ par réunion. Pour ce qui est des remarques concernant le banquet, la présidente est d'avis qu'expérience faite, il est préférable de l'avoir la veille du Conseil. Elle trouve important que les gouverneur-e-s aient des rencontres pour mieux se connaître, mais elle ne voit pas la nécessité d'un repas coûteux. Elle voit d'un bon oeil une activité sociale en septembre. Elle rappelle qu'en avril, on prévoit une rencontre avec les membres du Sénat ou des professeur-e-s. Personne ne s'oppose aux suggestions de la présidente. Un membre se demande si, dans les départements, on peut également suggérer de diminuer le coût des documents.

13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-951019

(Voir le Document G, page 66)

R : 22-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le procès-verbal CCJ-951019 soit reçu.»

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-951019**14.1 Physique**

R : 23-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Département poursuive la modernisation de ses cours en tenant compte de ses ressources disponibles;

Que la Faculté des sciences :

- *prépare un plan d'embauche et de réaffectation de ses ressources humaines en tenant compte du nombre total de postes alloués à la Faculté (professeur-e-s, personnel administratif et personnel de soutien) et du scénario de modernisation des cours de physique;*
- *établit un plan d'amélioration de ses espaces (laboratoires et salles de classe) en tenant compte des besoins en enseignement de la physique;*
- *revoit ses programmes de physique pour qu'ils répondent à la norme visée par le Sénat académique en termes du total de crédits de cours;*
- *se donne des stratégies pour assurer un équilibre homme/ femme du corps professoral au Département de physique.»*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

14.2 Art dramatique

- Le VRER fait remarquer qu'il n'y a peut-être pas lieu d'adopter la résolution 05-CCJ-951019 puisque le CCJ a demandé qu'on essaie autre chose que ce qui était proposé. Le VRER doit d'ailleurs faire état au CCJ des démarches qui ont été entreprises. La présidente invite le Conseil à lire attentivement le débat sur l'art dramatique dans le procès-verbal du Sénat.

14.3 Priorité au sein des programmes existants

- VRER : C'est une résolution en deux parties préparée à mon bureau pour le CCJ et adoptée par celui-ci à sa dernière réunion. Il s'agit d'un effort pour mettre en place un certain nombre d'éléments qui nous aideraient à établir que dans ce qui existe à l'Université, il y a des choses plus prioritaires que d'autres. Le CCJ a fait cette recommandation au Sénat. Pour ce faire, il s'est appuyé sur plusieurs tableaux dont l'un est reproduit à la page 107. Ce tableau donne les catégories dans lesquelles il se fait de la diplomation au Canada; ce sont celles qu'utilisent Statistique Canada et beaucoup d'universités. Le tableau dit combien les universités canadiennes produisent de diplômé-e-s dans les diverses catégories. Ensuite, il donne les chiffres pour les Maritimes et pour l'UdeM. De ce tableau, on pourrait dégager des résolutions très «agressives» : dire qu'on va diminuer dans un secteur, augmenter dans l'autre. La recommandation faite au CCJ est beaucoup plus timide que ça : on va essayer d'améliorer la diplomation dans les secteurs les plus faibles. Plutôt de laisser le Sénat voter contre cette recommandation, je l'ai retirée.

R : 24-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que l'Université maintienne des programmes d'études dans chacun des neuf secteurs disciplinaires;

Que l'Université accorde une priorité à l'amélioration de sa performance en matière de diplomation d'étudiants et d'étudiantes dans les secteurs des humanités, du génie et des sciences appliquées, des mathématiques et des sciences physiques.»

Nota Bene : La proposition a été modifiée. Voir texte final page 32.

- Recteur : On semble mettre beaucoup de ressources dans le secteur de l'éducation. En fait, les chiffres traduisent un phénomène temporaire. Les données sont pour la période de 1991-92 à 1993-94. Dans la période qui a précédé, il y avait eu une vague considérable d'inscriptions en éducation. Cette vague est maintenant terminée, mais cela n'est pas reflété dans les chiffres du tableau. Le Sénat a d'ailleurs établi des quotas pour les admissions en éducation et le nombre s'est rétabli. Deuxièmement, je me demande ce que ça donnera si le Conseil vote sur une recommandation que le Sénat a refusé de voter. Ici on est dans un domaine essentiellement académique où le Sénat est souverain. Il faut peut-être revenir à la charge au Sénat.
- VRER : C'est un très bon point.
- Est-ce qu'il y a des études qui tiennent compte de la capacité du marché du travail d'absorber nos diplômé-e-s? Une étude nationale qui démontre qu'on est au-dessus ou au-dessous est intéressante, mais je préférerais mettre la priorité là où il y a des chances de placer nos étudiant-e-s. Du moins, ça devrait faire partie des données qu'on devrait avoir.
- VRER : Il y a toutes sortes de données autour de cette problématique : des études de besoins anticipés, des projections faites par les chambres de commerce, etc. Deux enquêtes réalisées auprès de nos diplômé-e-s nous disent s'ils se sont trouvé du travail et combien de temps il leur a fallu attendre. Mais entre ce qui s'est fait par le passé et la prospective, on doit développer une situation qui n'a jamais l'objectivité parfaite. Nous utilisons toutes sortes d'informations comme celles-là pour essayer de nous guider. Il est rare que ce qu'on connaît comme tendance canadienne s'applique chez nous. Nos diplômé-e-s ne sont pas en compétition avec d'autres diplômé-e-s dans les Maritimes. Ça crée une situation un peu particulière pour leur emploi. Sur

- Ceci est tellement vague qu'on devrait refuser d'en discuter et le retourner au Sénat. Lorsqu'on va voir la situation budgétaire, ça aidera peut-être le Sénat à établir des priorités dans les programmes. Le recteur a dit qu'il va peut-être falloir qu'on abandonne certains secteurs au lieu de les faire à moitié. Si on rejetait cette proposition, le VRER pourrait en expliquer les implications au Sénat et lui demander de reconsidérer sérieusement la possibilité d'établir une liste de priorités.
- VRER : Si vous lisez les commentaires des sénateurs, vous verrez que pour eux, tout est important. C'est pourquoi ils ne veulent pas établir de priorités. Au Sénat, je me porte proposeur au nom du CCJ parce que je suis membre de droit. Ici, je ne peux pas faire la proposition ni la retirer. Le Conseil peut en disposer à sa guise.
- Quand on parle de secteurs disciplinaires, ce n'est pas indiqué dans la proposition que ce sont les secteurs disciplinaires de la page 13 et que ce sont les regroupements de Statistique Canada. Peut-être qu'on pourra l'insérer quelque part. Ensuite, étant donné que dans le tableau, mathématiques et sciences physiques forment un seul secteur disciplinaire, j'aimerais qu'on enlève la virgule après *sciences appliquées* et qu'on ajoute un petit «*et*» pour montrer que le dernier élément de l'énumération est *mathématiques et sciences physiques*.
- DGEP : Ce sont les secteurs disciplinaires définis par le national. On n'a pas voulu changer cette définition.
- VRARH : Quand je suis devenu doyen de l'École de droit en 1992, j'ai commencé à faire partie de la RDD (Réunion des doyens, directeurs et directrices). On a commencé l'exercice de «priorisation» à ce moment-là. Après trois ans, on arrive avec une proposition très timide. Le Sénat a refusé cette proposition recommandée par le CCJ. Si vous pensez que le Sénat va proposer quelque chose de plus... On va devoir travailler encore pendant trois ans! C'est très difficile de «prioriser». Dès qu'on parle de toucher aux programmes, il y a une levée de boucliers dans l'Université et dans la communauté. Mais il faut quand même que le Conseil ou quelqu'un de l'Université établisse des priorités. Si le CGV adopte ceci, ça nous indiquera, au Comité du budget, dans quelle direction l'Université doit «prioriser» un petit peu.
- Le proposeur et l'appuyeur acceptent d'ajouter à la proposition le mot «*et*» avant *des mathématiques*?

La proposition R : 24-CGV-951209 se lira comme suit :

«Que l'Université maintienne des programmes d'études dans chacun des neuf secteurs disciplinaires;

Que l'Université accorde une priorité à l'amélioration de sa performance en matière de diplomation d'étudiants et d'étudiantes dans les secteurs des humanités, du génie et des sciences appliquées et des mathématiques et sciences physiques.»

Nota bene : La proposition a été modifiée. Voir texte final page 32.

- Si un jour on doit supprimer des programmes, est-ce qu'on devra attendre qu'il y ait une recommandation du Sénat, est-ce que ça va partir du CGV ou est-ce que ça se fera après un examen du budget démontrant qu'on n'a pas les ressources pour offrir l'ensemble des programmes?
- VRER : L'idéal serait que le Sénat se charge d'établir des priorités parce qu'il est l'autorité suprême en matière académique. Monsieur Landry a décrit comment, avec les doyens, on a essayé, au cours des dernières années, de développer une façon de penser qui tiendrait compte

Cette dynamique crée une espèce de blocage qui empêche le Sénat d'adopter une proposition touchant les priorités. Comment contourner cela? Je pense que la situation économique nous obligera à faire le tour de la question d'une autre manière. Ce n'est certainement pas la meilleure manière, mais on devra probablement s'en contenter. Moi, je vais continuer comme vice-recteur à faire avancer des propositions qui diraient où on doit accorder plus d'importance, mais je suis très prudent à cause de cette dynamique. L'argument invoqué est le suivant : Comment va-t-on laisser tomber telle discipline alors que la société acadienne en a besoin et qu'il n'y a pas d'autre institution acadienne qui peut l'offrir? J'incite les gouverneurs à lire ce qui s'est dit au Sénat au sujet de l'art dramatique. Le même argument va être invoqué pour à peu près toutes les disciplines. Notre mission est si large qu'elle donne un peu raison à cet argument. Elle dit qu'il faut faire tout ce qu'il est possible de faire pour la société acadienne. Je vais continuer à tenter des initiatives au Comité de budget, où je suis présent, mais ce n'est vraiment pas le meilleur moyen.

- La réponse à ma question est donc que ceux qui font la répartition du budget vont dire que si on ne peut pas soutenir tous les programmes, ils vont en laisser tomber.
- Est-ce que la proposition veut dire qu'on «priorise» ces secteurs ou que pour l'instant, on leur donne priorité parce qu'on veut s'approcher des pourcentages.
- VRER : On veut se rapprocher d'un pourcentage qu'on devrait avoir.
- Par exemple, si le droit n'est pas là, c'est peut-être qu'il est déjà au pourcentage national?
- VRER : Dans la catégorie des sciences sociales, dont le droit fait partie, il y a beaucoup de disciplines. Le pourcentage est un peu faible; on pourra augmenter là aussi. Le Sénat l'a fait valoir. Une fois qu'on a cette base-ci, on peut aller un peu plus loin et voir si, à l'intérieur de la catégorie, on a un équilibre avec lequel on est à l'aise.
- Donc, ça ne veut pas dire la même chose que «prioriser», ça veut tout simplement dire qu'on essaie de se normaliser. Si on a une discussion concernant tel programme qu'on devrait laisser tomber, ça n'a rien à voir avec cela.
- VRER : C'est exact.
- Est-ce qu'on devrait se prononcer avant que le Sénat se prononce? De plus, M. Desjardins semble dire qu'on ne devrait peut-être pas adopter la proposition, alors que M. Landry semble nous dire qu'on devrait le faire.
- VRER : Quand j'ai entendu un gouverneur dire qu'on devrait refuser ça, j'ai voulu dire que je ne suis pas le proposeur ici, mais j'ai fait cette proposition au CCJ. Le CCJ croyait qu'on pouvait avancer un petit peu avec ça. C'est ma position de base. Mais je ne veux pas faire objection au gouverneur qui voudrait qu'on laisse ceci de côté.
- Quand on regarde cela intelligemment, ça dit qu'il s'est déjà fait énormément de travail depuis trois ans et demi. On sait tous que ce n'est pas suffisant. Il y a quelque chose de bon là-dedans : on a déjà au moins une statistique nationale où on se situe. C'est le mot *priorité* qui fait mal au monde. On pourrait dire que l'Université accorde une attention plutôt qu'une priorité aux secteurs. Ensuite, les gouverneurs pourraient mandater qui de droit de pousser plus loin la réflexion pour déterminer les priorités. En attendant, n'arrêtons pas le processus et acceptons au moins ce qui est fait. Il faut aider les gens en place. N'allons pas éliminer trop rapidement des programmes. Quand ça inquiète tout le monde, c'est parce qu'on n'a pas fait les bons choix. On peut donner un échéancier aux gens chargés de pousser la réflexion. Moi, je rentrerais ça dans le plan stratégique de l'Université.

14.3 Priorité au sein des programmes existants (suite)

Amendement

R : 25-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que l'on ajoute à la proposition le paragraphe suivant :
"Que l'on mandate les instances à pousser plus loin la réflexion pour déterminer les priorités d'ici la prochaine réunion ordinaire du Conseil des gouverneurs".»*

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

- Autour de la table, il y a beaucoup de gens de l'Université. Les professeur-e-s veulent défendre leur département. Moi, je suis de l'extérieur. J'aimerais beaucoup que deux autorités s'expriment candidement : M. Desjardins et M. Landry. Sans les mettre dans l'eau bouillante, j'aimerais qu'il nous disent lequel de ces programmes est le moins favorisé et devrait recevoir un peu plus d'attention? Je crois que d'autres personnes aimeraient aussi entendre ça. Mais je ne veux pas faire un débat, ni créer de problème pour les professeur-e-s qui veulent défendre leur position.
- VRER : Pour faire justice à la question, ça demanderait beaucoup plus de temps que je vais en prendre. Étant donné l'heure, je vais faire quelques commentaires préliminaires seulement. L'Université a développé une grande gamme de programmes, surtout dans les années 70 et au début des années 80. Elle les a tous développés petits. Dès qu'il y avait un peu de sous, elle ajoutait un autre petit programme plutôt que de donner une meilleure vie à ceux qui existaient déjà. Ça s'explique bien à cause de notre mission. Deuxièmement, l'Université a développé ses programmes en pensant beaucoup aux professions parce qu'il y avait tellement de pressions pour que nous soyons présents dans chacune d'elles. Pour ces deux raisons, c'est difficile d'établir maintenant nos priorités. On a un gros contingent d'étudiant-e-s qui sont ici pour la profession et très peu qui sont ici pour les connaissances plus fondamentales. C'est un problème. Les programmes importants devraient recevoir un peu plus de ressources. Pour leur en donner sans en créer de nouvelles, si ça veut dire qu'il faut diminuer celles qu'on donne ailleurs, il faut alors se demander dans lesquelles de nos professions on réduirait peut-être un peu nos investissements. C'est juste un concept général; je ne vais pas jusqu'aux conclusions. Si on pense juste en fonction du marché, on va tomber dans le mercantilisme. On va faire des programmes professionnels qui vont durer 5 ans ou 8 ans. On va toujours être en train d'essayer de recommencer des professions. Pour mettre de tels programmes sur pied à l'Université, il faut d'abord y penser pendant deux ou trois ans. Après la création du programme, ça prend quatre ans avant qu'il y ait un premier diplômé-e. On ne peut pas se placer dans une situation où on va constamment recommencer des professions. Il faut garder à l'Université les éléments qui permettent à un département plus petit, mais dont on a besoin, de bien vivre. Il faudra s'assurer qu'on a des programmes qui ne sont pas trop liés au marché, pour éviter que les résultats obtenus par les départements deviennent aléatoires.
- VRARH : J'hésite à me prononcer à brûle-pourpoint parce que ma réflexion sur cette question n'est pas terminée. On a dit ce matin qu'on a les mêmes subventions, le même gouvernement que UNB et Mount Allison. Pourquoi ne pouvons-nous pas faire ce qu'elles font? Léandre Desjardins a mis le doigt dessus. On n'est pas en désaccord, lui et moi, sur la «priorisation». Au contraire, je l'appuie depuis le tout début de l'exercice. Durant les années 70, alors que les subventions des universités augmentaient de façon importante, alors que la croissance du nombre d'étudiant-e-s (fin des années 70 et début des années 80) était à son apogée, ces deux universités ont enrichi leurs programmes. Elles ont ajouté des professeur-e-s, augmenté les fonds de recherche, etc. Maintenant, elles sont dans une phase de réduction, mais elles réduisent à partir de l'enrichissement et non à partir des besoins minimaux. Pendant que les autres enrichissaient leurs

universités. Il a fallu couper là parce qu'il y a des endroits où on ne peut pas couper : la masse salariale, par exemple. Je m'entends généralement avec M. Desjardins qu'il faut mettre des ressources dans les humanités et dans les sciences de base. La proposition ajoute le génie. Les statistiques démontrent que dans ces trois secteurs, on n'est pas au diapason de la société canadienne. De plus, ce sont trois secteurs essentiels au développement de la société acadienne, le génie et les sciences particulièrement, à notre époque. On met beaucoup l'accent à l'Université sur les arts parce qu'on a une tradition de collèges classiques. Je n'ai pas d'objection à ça non plus, mais d'un autre côté, il faut élargir un peu nos horizons. Il faut «reprioriser» un peu vers les sciences, le génie, les sciences appliquées.

La résolution R 24 amendée se lira donc ainsi :

«Que l'Université maintienne des programmes d'études dans chacun des neuf secteurs disciplinaires;

Que l'Université accorde une priorité à l'amélioration de sa performance en matière de diplomation d'étudiants et d'étudiantes dans les secteurs des humanités, du génie et des sciences appliquées et des mathématiques et sciences physiques;

Que l'on mandate les instances à pousser plus loin la réflexion pour déterminer les priorités d'ici la prochaine réunion ordinaire du Conseil des gouverneurs.»

Vote sur R24 Pour 25 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉE

- Madame Moghrabi, à titre de présidente par intérim de l'ABPUM, demande que son abstention soit notée.

15. PARAMÈTRES DU BUDGET (Voir le Document H, page 79)

- Le VRARH explique que le document distribué a été préparé par le Comité de finance. Il s'agit des principes directeurs découlant des défis qu'entrevoit le Comité dans la préparation du budget. Monsieur Landry brosse un tableau général des grands secteurs des revenus et des dépenses.

Revenus

- les subventions : environ 76% des revenus
- les droits de scolarités : environ 24% des revenus

Dépenses

- salaires et avantages sociaux : 79% du budget
- autres dépenses (achats, chauffage, électricité, etc.) : 21%

Le VRARH présente ensuite le contenu du document.

- VRARH : Le Comité de finance considère qu'il est opportun de suggérer au CGV d'exprimer dans l'**introduction** son inquiétude quant à l'avenir financier de l'Université. L'Université, à l'heure actuelle, n'est pas dans une mauvaise situation financière. Elle n'a pas de dettes. Ses équipements, ses édifices sont bien entretenus. Par contre, depuis quelques années, nous avons un gel des subventions en même temps qu'une réduction du nombre d'étudiant-e-s. La réduction combinée des deux dernières années signifie que l'an prochain, si on ne fait pas de rattrapage ou

On aura peut-être un budget déficitaire de 200 000\$ ou de 150 000\$ sur un budget de 64 000 000\$.

Principe directeur no 2 : *Adapter et, si nécessaire, réduire la masse salariale*

L'an passé, vous aviez donné au Comité de budget et au Comité de finance le mandat de maintenir la masse salariale au niveau où elle était l'année précédente. Pour réaliser cela, il a fallu couper presque tous nos postes contractuels de 12 mois à 9 mois. De plus, il y a des postes vacants dans le secteur administratif et dans le secteur académique que l'on ne comble pas. Cette année, on n'a plus cette flexibilité de réduire les postes de 12 à 9 mois. À cause des augmentations automatiques qui découlent des promotions, etc., si on maintient la masse salariale là où elle est cette année, il faudra probablement supprimer des postes. Si on a une réduction des subventions, il faudra certainement supprimer des postes complètement dans le secteur administratif et dans le secteur académique.

Principe directeur no 3 : *Explorer toutes les avenues possibles pour augmenter les revenus et rationaliser les dépenses*

On le fait déjà depuis plusieurs années à l'Université, mais dans les années à venir, il va falloir accélérer ce processus de rationalisation. Par exemple, il y a une possibilité d'aller chercher quelque cent milles dollars au CUM en imposant des frais de stationnement. On va faire une étude là-dessus. Les exonérations des frais de scolarité représentent 280 000\$ par année en droits de scolarité qu'on ne reçoit pas. Si on abolissait les exonérations, on n'aurait peut-être pas 280 000\$ de plus parce qu'il y a des gens qui ne suivraient pas de cours. Mais on aurait quand même un certain montant additionnel de revenus. Il faudrait étudier cette avenue.

Principe directeur no 4 : *Continuer la rationalisation de l'administration aussi bien dans le secteur académique qu'administratif en diminuant d'au moins 5% les ressources affectées à l'administration*

À l'Université, tout le monde parle de cette grosse méchante administration. Pour certaines personnes, l'administration c'est le recteur, le VRER, le VRARH et les deux vice-recteurs du Nord. Pour d'autres, l'administration c'est le secteur administratif que je dirige. Mais dans mon secteur, j'ai l'administration, les services aux étudiant-e-s, le CEPS et toutes sortes de services à la communauté universitaire qu'on ne peut pas appeler de l'administration. J'ai également les dépenses d'électricité, de chauffage, de téléphone, etc. Ce n'est pas de l'administration, ce sont des dépenses courantes pour des services dont toute la communauté universitaire bénéficie. On ne peut pas parler d'administration sans parler de la gestion de l'académique. On a 29 départements administrés par 29 professeur-e-s dégrevés qui reçoivent des primes. On a un très grand nombre d'unités et trois centres universitaires à administrer. Si on veut rationaliser dans l'administration, il faudra s'entendre que l'administration, c'est ce qui n'est ni de l'enseignement ni de la recherche. Lorsqu'on parle d'une réduction de 5%, c'est dans l'ensemble des ressources de l'Université qui sont affectées à l'administration et non pas seulement dans mon secteur. Par exemple, dans les facultés et écoles, les secrétaires et les technicien-ne-s font partie de l'administration prise dans ce sens-là.

Principe directeur no 5 : *Établir toute augmentation des droits de scolarité en tenant compte des augmentations des autres universités du Nouveau-Brunswick et de l'évolution des subventions. Lorsque ces informations seront connues, le Comité de finance établira un facteur de rattrapage.*

L'année passée, on a annoncé à notre réunion du CGV de décembre une augmentation maximum des droits de scolarité de 150\$ comprenant l'augmentation annuelle et le rattrapage. Sachant cela, les autres universités ont augmenté leur frais de scolarité de 150\$. Il n'y a donc pas eu de rattrapage et, par rapport aux autres universités, on se retrouve dans la même situation où on était l'an passé. Cette année, on va donc laisser évoluer un peu les choses avant de fixer une augmentation des droits de scolarité. On voudrait voir ce qu'on va recevoir en subventions et ce que les autres universités vont faire, mais on voudrait aussi conserver le principe de rattrapage dans notre énoncé. Les étudiant-e-s vont dire : «Pourquoi parler de rattrapage alors que la société acadienne est plus pauvre que la société anglophone? Nos taux d'endettement sont plus élevés.

nous demande de faire ça dans trois sites géographiques pour donner accès à des études universitaires aux gens de toutes les régions de l'Acadie. Ensuite, on nous dit : «Vous devez avoir un produit de qualité égale, mais vous devez le produire avec 15% ou 20% de moins de revenus. Parce qu'ils sont plus pauvres, les étudiant-e-s ont le droit de recevoir ce produit en payant moins.» C'est un peu comme demander à General Motors de nous vendre des autos de même qualité moins cher parce qu'on prétend que les Acadien-ne-s n'ont pas le moyen de s'acheter des voitures. C'est illogique. Je ne veux pas me faire l'adversaire des étudiant-e-s dans ce débat, mais on a des obligations et il faut comprendre que toute réduction de revenu ainsi que toute augmentation de salaire vont se traduire par une réduction de postes. Il n'y a pas d'autre choix. L'augmentation des droits de scolarité réussira seulement à absorber les augmentations normales (électricité, mazout, etc.).

- Viser un budget équilibré, n'est-ce pas la priorité ultime? Est-ce que les paramètres sont en ordre décroissant d'importance? Je verrais bien l'augmentation des droits de scolarité comme la dernière chose à considérer, une fois qu'on aura fait toutes les autres.
- VRARH : On ne les a pas exprimé par ordre de priorité, mais si je le faisais, je dirais : 1, 4, 2, 3, 5. On va réduire et rationaliser autant qu'on le peut dans les dépenses qui ne sont pas académiques. Ensuite, il faut contrôler notre masse salariale. Si on ne le fait pas, on ne peut pas arriver à un budget équilibré. Ensuite, on explore les avenues possibles.
- On devrait avoir comme message que la dernière chose qu'on fera sera d'augmenter les droits de scolarité.
- Les 5% des ressources affectées à l'administration, c'est combien?
- VRARH : Ça dépend comment est définie l'administration. Si vous parlez de mon secteur, il y a 4 000 000\$ dans le budget prévu pour l'administration. Alors, on parle de 200 000\$. Mais dans l'exercice budgétaire qui s'en vient, lorsqu'on va parler d'une faculté (ce qu'on n'a jamais fait par le passé), il faudra identifier exactement ce qui est affecté à l'administration et le réduire de 5%. Je ne réponds pas à votre question de façon globale parce qu'en ce moment, on n'a pas les montants affectés à l'administration dans le secteur académique. On n'a jamais fait le budget de cette façon-là.
- Il va falloir que quelqu'un (le Sénat, le syndicat, les étudiant-e-s) établisse une priorité sinon, dans le principe 2, après qu'on aura fait le ménage dans la cour de l'administration au complet, qui va décider où couper dans la masse salariale? Si personne du côté académique nous dit où couper, on va couper. Dépêchez-vous de nous trouver des façons de couper sans compromettre la qualité ou le projet social de l'Université. Si vous ne nous dites pas quoi faire, on va le faire de notre mieux. On le fera sous pression et rapidement.
- Je suggère qu'on ajoute d'autres lignes directrices. Une première serait de considérer l'abolition de certains programmes qui sont dépassés ou peu fréquentés par les étudiant-e-s. On a des cours de maîtrise où il n'y a presque pas d'étudiant-e-s et des programmes qui ne sont plus utiles. Je pense que le recteur et les vice-recteurs savent de quoi je parle. Ça ne prend pas un Sénat académique pour vous dire quels sont ces secteurs-là. On pourrait considérer aussi la suspension des augmentations prévues à l'échelle de salaire pour le secteur administratif et le secteur académique. Ça peut vouloir dire qu'on donne la permanence ou une promotion à quelqu'un, mais sans augmenter la rémunération. Je ne peux pas voir comment on peut continuer à donner des augmentations dans le contexte actuel. Si on ne réduit pas la masse salariale, il faudra mettre à pied un tas de professeur-e-s. À quel moment va-t-on considérer que nos effectifs sont trop réduits?
- Évidemment, je vais parler du point 5. Je suis d'accord avec les autres points. J'ai toujours un problème avec le principe du rattrapage. Ça semble dire qu'on n'est pas capable de se comparer à soi-même. Je sais que le marché demande certains prérequis que toutes les universités doivent avoir, mais c'est vraiment important de dire que l'UdeM est là pour elle-même, qu'elle avance selon les besoins des communautés qu'elle dessert. C'est vraiment dangereux de fonctionner en se comparant à UNB. Les missions ne sont pas les mêmes. UNB ne va pas se comparer à nous et

l'Université de faire un déficit. Au cours des 25 dernières années, on n'a pas administré l'Université selon ce concept-là. Ça veut dire un virage qui peut avoir des conséquences importantes. On devrait donc discuter du premier principe. Quant au principe 4, tout le monde a dû rationaliser depuis de nombreuses années. Il faut aller plus loin et présenter un plan de restructuration de toute l'administration, au sens large que lui donne M. Landry. L'administration, ce n'est pas ce qui est à Taillon. Ce plan de restructuration devrait tomber en deuxième place, après le budget équilibré. Il ne faut pas s'illusionner sur les principes 3 et 4. Ils peuvent permettre d'aller chercher des sous, mais pas les millions dont on aura besoin.

- VRARH : Je n'ai pas d'objection que l'on dise «présenter un budget équilibré» au lieu de «viser à présenter un budget équilibré». On va vous présenter un budget équilibré. Il pourrait y avoir un déficit à cause de factures payées avant le 30 avril, mais on n'accumule jamais les déficits. Pour ce qui est de la restructuration, c'est une idée intéressante. Dans toutes les universités, il y a eu ou il y a présentement des restructurations au niveau de l'administration. J'ai présenté un projet de restructuration dans mon secteur. Au lieu de 8 directions, dans deux ans j'en aurai 4 ou 5 que je vais restructurer jusqu'en bas de l'échelle. Mais les universités qui ont essayé de restructurer l'académique n'ont pas réussi. Ici, dans les années 80, on a essayé de le faire en fusionnant des facultés. Le projet a duré deux ans et demi. Après énormément d'efforts et de débats, on s'est retrouvé avec le même nombre de facultés et d'écoles. On est tous timide par rapport à l'idée de restructurer l'académique. À la table des négociations, on discute de certaines tentatives de fusionnement de départements, mais on ne s'est pas attaqué à la restructuration des facultés. Au niveau de la haute direction, on a coupé deux postes dans les 7 postes supérieurs. L'exercice de restructuration au niveau de l'administration est donc commencé depuis longtemps et il se fait. Il y a des économies à faire, mais il ne s'agit pas de millions.
- Je voudrais qu'on ajoute «s'ils respectent les conventions collectives en vigueur» après «adopter les principes directeurs suivants». Déjà, le numéro 3 d) *abolition des exonérations des frais de scolarité* touche un article de la convention collective. Au numéro 2, *réduire la masse salariale actuelle*, j'aimerais qu'on ajoute : «à titre d'exemple, la mise sur pied d'un plan de retraite anticipée». C'est là qu'on peut aller chercher de l'argent et non en réduisant les salaires des professeur-e-s, qui sont déjà de 6 000\$ de moins qu'à UNB. La retraite anticipée est une source de revenu qui favorise l'excellence académique parce qu'elle permet d'amener du sang neuf. Pour le numéro 3, parmi les sources possibles, il y a celle des projets de développement scientifique. Bien des universités ont de petites boutiques de développement dont les profits sont retournés sous forme de subvention. Il y a de plus en plus d'argent pour le développement plutôt que pour la recherche pure. En plus de rapporter de l'argent, le développement de notre collectivité est nécessaire et contribue au rayonnement de l'Université. J'aimerais souligner aux étudiant-e-s que les professeur-e-s sont très sensibles aux difficultés financières que quelques-uns peuvent avoir. Si on augmente les droits de scolarité, ce n'est pas sûr que tous les étudiant-e-s resteront ici. Donc, on devrait garder un juste milieu. Je suis tout à fait en faveur qu'on monte une sorte de fonds spécial pour aider les étudiant-e-s qui ont des difficultés financières et ceux qui ne viendraient pas à l'Université s'ils n'avaient pas l'argent. C'est pour ceux-là qu'il faut qu'on soit vraiment une société démocratique.
- Recteur : Je suis d'accord que le premier principe devrait être beaucoup plus directif, c'est-à-dire : «présenter un budget équilibré». Quant au plan de restructuration, si à la fin de l'exercice on a les mêmes effectifs qu'on avait avant, on n'a rien accompli. C'est pour ça qu'on a formulé le quatrième principe de façon à ce que d'ici l'adoption du prochain budget, on ait une économie obligatoire. On peut très bien partir dans de grands exercices de restructuration, mais les gens discutent pendant deux ou trois ans et ne réussissent pas à s'entendre. On a plutôt voulu fixer qu'en bout ligne, il y aura dans les ressources affectées à l'administration, au moins 5% de moins que dans le budget courant. Peut-être que 5%, ce n'est pas suffisant. On pense que c'est déjà un effort important et significatif. On sait qu'il va falloir poursuivre dans cette ligne parce que la présente situation devra être constamment réajustée pendant un certain nombre d'années. En atteignant cet objectif, on va faire des économies valables, même si ça ne représente pas des millions.

Sur le point 3, puisque 79% de nos ressources budgétaires sont consacrées à la masse salariale, on ne peut pas éviter d'aller chercher de l'argent dans ce secteur, que ce soit en gelant les salaires, en éliminant des postes ou en ayant recours à des retraites anticipées. De plus, il y a un

collectives.

- On peut renégocier des conventions.
- Recteur : Oui, mais on est en négociations; on ne peut pas négocier au Conseil. Si l'administration ou les gens qui ne sont pas liés par une convention suggéraient au Conseil de geler ces salaires-là, ça ajouterait à la crédibilité de notre approche à la table de négociations.
- Réduire la masse salariale, est-ce que ça veut dire réduire le nombre et la somme d'argent?
- VRARH : Ça veut dire réduire dans les millions de dollars affectés aux salaires et aux avantages sociaux. Ça ne veut pas nécessairement dire réduire le nombre, mais je ne peux pas voir comment on va réduire le montant global sans réduire le nombre.
- Les principes directeurs, est-ce pour information ou est-ce qu'on peut les modifier et en ajouter? Je suis mal à l'aise qu'on ne puisse pas parler de certaines choses qui sont déjà dans la convention collective. Entre autres, les congés sabbatiques. On affecte 1 350 000 \$ à cela et même si ça fait plusieurs années que je suis au Conseil, je ne suis jamais arrivé à une rationalisation de ces congés. On ne peut pas en parler, c'est sacré. La représentante des professeur-e-s est sensible à bien des choses, mais ne propose rien qui nous amène des réductions. Je crois qu'il est temps de discuter de ces choses-là, même si elles sont dans la convention collective. Il est temps de «prioriser». C'était le temps l'année dernière et il y a deux ans, mais c'est toujours la même chose : parce que c'est dans la convention collective, on ne peut pas toucher à ça. Il va falloir mettre tout ça sur la table. Le nombre de congés sabbatiques est élevé. On me dit qu'on économise de l'argent avec ces congés, mais je n'ai pas encore vu ces chiffres-là. Un membre a fait une suggestion pour payer les programmes académiques : suspendre les augmentations de salaire. On devrait ajouter un autre principe : éliminer, suspendre ou rationaliser encore davantage les congés sabbatiques. Du côté administratif, lorsque vous aurez rattaché au secteur académique toutes les dépenses qu'on appelle administratives, vous allez être surpris. Les avantages sociaux, les voyages, les adhésions à des associations de professeur-e-s, tout ça devrait revenir sur la table. Peut-être que les 5% vont représenter un montant plus élevé qu'on pense.
- VRARH : Ce sont les paramètres du budget de l'an prochain. Ça n'a rien à voir avec les négociations ni avec le respect des conventions collectives. Toute référence aux conventions collectives dans ce document serait une erreur. Voici pourquoi. Toutes les conventions collectives sont arrivées à échéance depuis l'été passé. On est en négociations et si on ne s'entend pas, le jour va venir avant la fin de la préparation de ce budget-ci où il n'y aura plus de conventions collectives. La seule raison pour laquelle il faut respecter les conventions collectives maintenant, c'est que jusqu'au moment où les négociations cessent, les conventions collectives demeurent en vigueur. Pour ce qui est des congés sabbatiques, ils font l'objet de négociations. La position de l'employeur est de transformer tous les congés sabbatiques en congés de type B, ce qui en réduirait le coût de moitié. Il y a sur la table une proposition du Comité de planification financière qui recommande que le nombre de congés sabbatiques soit réduit de 23 à 15 au CUM. Donc, la question est discutée. On ne parle pas d'abolir le concept, mais on y affecte en ce moment trop d'argent pour ce que l'on peut se permettre. Si on en fait des congés de types B, ça signifierait que dans la très grande majorité des cas, les professeur-e-s partent juste pour un semestre. On n'est pas obligé de les remplacer. En même temps, on leur donne 8 mois (comprenant l'été) pour se ressourcer, faire de la recherche, etc.
- Est-ce que l'Université sait de combien pourrait être la baisse d'étudiant-e-s l'an prochain? Ça aura une très grande influence sur le budget.
- VRARH : L'an passé, dans l'ensemble du réseau universitaire, on avait subi une baisse de 300 étudiant-e-s. Cette année, Shippagan et Edmundston n'ont pas subi de réduction. Shippagan a une légère hausse. Le CUM a une diminution de 200 jusqu'ici. On pourrait subir une autre réduction au début du deuxième semestre. Pour l'an prochain, on budgétise une réduction d'environ une centaine d'étudiant-e-s au CUM. Quoi qu'en disent les étudiant-e-s, rien ne démontre qu'une augmentation des droits de scolarité de 150 ou 200\$ dans une année signifie une

- S'il n'y a pas vraiment d'effet, comment se fait-il que l'an passé, alors qu'on avait prévu dans le budget une diminution de 125 étudiant-e-s, on a eu une diminution plus grande? Quels seraient les facteurs? Est-ce la concurrence? Est-ce que la démographie a changé subitement?
- VRARH : Nos études démontrent que le facteur démographique n'est pas aussi important qu'on ne le pensait. Le nombre d'élèves en f2 dans les écoles ne diminue pas, même si le nombre total d'inscriptions dans les écoles diminue depuis 1971. Le taux d'abandon scolaire étant probablement tombé, le nombre de diplômé-e-s demeure à peu près constant. Au niveau financier, on subit la concurrence des collèges communautaires et il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire pour la contrebalancer. On ne peut pas faire concurrence à des droits de scolarité de 750\$. Deuxièmement, il y a la question du marché du travail. J'ai beaucoup de sympathie pour les étudiant-e-s qui sont obligés d'investir dans un capital d'éducation sans être sûrs qu'ils auront un emploi en sortant de l'Université. Ça m'inquiète énormément. Lorsqu'ils ont su que beaucoup d'enseignant-e-s allaient prendre leur retraite, les étudiant-e-s se sont inscrits en éducation. On est passé de 450 étudiant-e-s à 879 étudiant-e-s il y a deux ans. Comme il n'y a déjà pas d'emploi dans ce secteur, on est maintenant en réduction. Cette année, on est rendu à 459 étudiant-e-s. Les étudiant-e-s répondent au marché du travail. Ils se demandent si la somme qu'ils sont obligés d'emprunter pour aller à l'université est un bon placement. S'ils concluent que non, ils vont aller au collège communautaire et suivre une formation de deux ans qui les amènera sur le marché du travail. C'est le grand défi des universités.
- C'est vrai que le nombre de diplômé-e-s est resté stable. Mais il faut savoir que dans les années qui s'en viennent, nous aurons moins de diplômé-e-s, ce qui aura une influence sur vos inscriptions. Je voudrais revenir sur la question de la restructuration à laquelle le recteur a répondu. Je demeure inquiète par rapport à la somme qu'on peut aller chercher avec ce plan-ci. J'aimerais avoir plus de détails sur ce que signifie les 5%. À mon avis, vous irez peut-être chercher 700 000\$ au grand maximum. C'est très loin des deux millions dont on aura peut-être besoin. La restructuration de l'administration n'est pas uniquement une question d'argent. Ça n'a pas de sens d'avoir 24 ou 26 départements, sans parler du nombre de doyens, etc. pour moins de 5 000 étudiants. Les recherches nous disent que les entreprises et les institutions qui vont survivre sont celles qui se donnent de la flexibilité, qui sont capables de prendre des décisions et faire des virages rapidement. De l'extérieur, la structure universitaire me paraît très lourde. Quand je lis les débats du Sénat et que je vois qu'on n'est même pas capable d'arriver à «prioriser», je me dis qu'on doit se restructurer, non seulement pour épargner, mais aussi pour être capable de prendre des décisions plus rapidement. Sinon, on risque de le payer cher. Dans ce que je suggérais, il y a un objectif d'efficacité tout autant qu'un objectif de rationalisation. Et celui-là, il ne faut pas l'oublier.
- Parmi les congés sabbatiques qu'on accorde pour 1996-1997, que ce soit de type A ou B, combien l'administration prévoit-elle en remplacer ? Il y a 22 congés sabbatiques au CUM; Shippagan en a juste un et Edmundston en a trois. Est-ce qu'on les remplace tous?
- VRER : La question est simple, mais la réponse ne peut pas l'être sans vous induire en erreur. Quand je suis devenu vice-recteur en 1990, il y avait au CUM 300 professeur-e-s autorisés dans le budget sans compter ceux qui étaient en sabbatique. Aujourd'hui, sur place, nous sommes descendus à 290. Je peux interpréter que c'est parce qu'il y a des sabbatiques qu'on ne remplace pas, excepté que quand je suis devenu vice-recteur, il y avait un certain nombre de postes qui n'étaient pas là dans les 300, probablement parce qu'on n'avait pas remplacé des sabbatiques. Disons que de façon générale, dans peut-être un peu plus de la moitié des sabbatiques, on remplace par du temps partiel. Une personne va venir à demi-temps pour une session et à la session suivante, il y a quelqu'un. Alors qu'il y a eu un temps où l'Université remplaçait ses sabbatiques, on a dû diminuer le nombre de postes au CUM. Il y en a moins qu'il y en avait et c'est le remplacement des sabbatiques qui est le gros morceau.
- Mais en terme d'argent, est-ce que ça représente un montant assez considérable?
- VRER : Je ne l'ai pas calculé.
- VRARH : On ne peut pas vous dire ça d'avance. On va passer par le processus budgétaire d'après nos paramètres, puis on va remplacer là où il y a des priorités. Par exemple, au CUS, si un

demandé plusieurs fois : il faut absolument chiffrer la convention collective. Je suis d'accord qu'il faut respecter la convention collective, mais si vous ne la chiffrez pas, vous ne connaissez pas les conséquences d'une convention de deux ou trois ans qui est signée puis reportée peut-être *ad vitam aeternam*. Vous ne pouvez pas faire ouvrir une convention, ce n'est pas correct! En chiffrant la convention, on saura ce qui est reporté sur les budgets 97-98, 98-99. Cette année, si on a un manque à gagner, on sait qu'il sera de 2 ou 3 millions. Ce qu'on ne sait pas, c'est de combien il sera en 97-98, 98-99. Il y a des économies non récurrentes; il faut aller chercher ailleurs. Si, comme gouverneur, on a fait l'analyse fondamentale de ce qu'est une convention, on a des choix à faire. Et dans ces choix - la convention est très claire là-dessus - les deux parties sont impliquées. Il faut trouver la méthode de rouvrir la convention ou de la refermer. Au moins, on aura cette ouverture d'esprit en commun plutôt que de penser que c'est l'académique, ou que c'est l'administration. On peut adopter le premier principe et avoir foi dans notre administration; elle est capable de faire le reste. Par contre, ce qu'on lui demande depuis ce matin, c'est qu'on chiffre la convention. Ce n'est pas un secret pour l'ensemble collectif; ça nous appartient. Et si vous avez besoin d'aide, formez-vous un petit comité avec certains gouverneurs. On va vous aider bénévolement.

- En rapport avec le point 5 concernant les droits de scolarité, est-ce qu'on a des chiffres auxquels on peut se référer ou est-ce qu'on a estimé que ce serait 15% pour trois ans?
- VRARH : Au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas encore de chiffres. Toutes les universités vont attendre pour voir s'il y a une augmentation, une réduction ou un gel des subventions. Ce serait irresponsable de fixer un chiffre à l'heure actuelle sans savoir ce qui va se passer. Ce qu'on a fixé, ce sont les facteurs dont on doit tenir compte si on doit avoir une augmentation annuelle. Ensuite, on a mis le concept de rattrapage dans le numéro 5.
- D'après moi, le temps de négocier, c'est quand on est à la table de négociations. Je suis d'accord qu'il faut respecter les ententes négociées, dans la mesure où on peut le faire. Mais on devrait peut-être se rappeler que les paiements de transfert du fédéral versés à la province pour l'éducation postsecondaire, la santé, etc. ont diminué de 70 à 80 millions cette année. L'année prochaine, on aura de 110 000 à 130 000 millions de moins, dépendant des formules, et la troisième année, c'est encore 110 000 à 130 000 millions de moins. Il faut essayer de maximiser nos décisions sur les années subséquentes.
- À propos des conventions collectives, il faut vivre avec les choses qui sont faites. Mais en ce moment, on est en train de renégocier les conventions collectives. Au lieu de le faire pour deux, trois ou quatre ans, pourquoi ne pas le faire pour une année? L'année prochaine, on aurait du terrain. Sinon, on va encore avoir la même réponse : on ne peut pas toucher à cet article-là parce que c'est dans la convention collective. C'est de ça qu'il faut débarquer. Ça représente 79% de nos budgets. J'ai une suggestion au sujet des congés sabbatiques. Dans l'entreprise privée, au lieu d'envoyer des gens à des séminaires, on va chercher l'expert et on l'amène dans la boutique. Vous voulez ressourcer vos professeur-e-s? Allez chercher des experts.

R : 26-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs présente un budget équilibré.»

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

- Pour guider les personnes qui ont préparé le budget, on pourrait dire qu'elles doivent se baser sur les énoncés 2, 3, 4 et 5 pour arriver à présenter un budget équilibré.
- On pourrait dire «et sur les autres sujets qui ont été discutés». La suggestion d'avoir un petit comité du Conseil n'est pas une mauvaise idée.

- Ce matin, M. Landry semblait nous dire que ce qu'on lui suggérait n'était pas dans les paramètres qu'on lui avait donnés pour négocier. Quand donnons-nous ce genre de directives? On nous dit que ce n'est pas le temps parce qu'on est en négociations. Pourquoi ne peut-on pas donner des lignes directrices comme de penser peut-être à l'abolition de certains programmes? On revient souvent avec ces choses-là, mais on nous répond toujours que ce n'est pas le moment. Si on ne le fait pas maintenant, l'année prochaine M. Landry aura encore raison de dire : «En décembre, vous ne m'avez pas donné ça comme mandat». Si c'est le mandat qu'on veut lui donner, il faudrait être clair aujourd'hui. On n'est pas clair.
- VRARH : J'ai fait ce commentaire dans le cadre des propositions accordant la permanence d'emploi à des professeur-e-s. Comme institution, vous ne nous avez pas donné de mandat de négocier l'abolition de la permanence d'emploi. Quand on a traité des promotions, un membre a dit que l'année prochaine, il ne veut pas qu'on revienne avec des promotions qui comportent automatiquement des augmentations de salaires.
- J'ai seulement observé que ça coûtait de l'argent.
- VRARH : Encore là, ça ne fait pas partie du mandat de notre comité de négociations ni de celui que j'ai reçu par délégation du CGV au Comité de finance.
- Si on veut remettre ces choses en question, il faut le faire aujourd'hui?
- Recteur : Le Conseil a toujours convenu que la façon de donner un mandat au Comité patronal qui siège à la table de négociations, c'est par le Comité de finance du Conseil. Ce Comité est composé de membres externes de l'Université; il n'y a pas d'employé-e-s de l'Université excepté le recteur. Ce sont des gens de la communauté qui définissent ce mandat-là après discussion. Monsieur Landry a expliqué qu'on a déposé notre proposition à la table de négociations après une entente avec le Comité de finance. S'il faut intégrer, dans notre mandat de négociation, les remarques qui sont faites aujourd'hui, il faudrait retirer notre proposition et recommencer la négociation. Il y aurait toutes sortes de complications techniques. Peut-être que le Comité de finance devrait se rencontrer rapidement pour voir, étant donné ce qui a été discuté au Conseil, s'il doit rajuster la stratégie de négociation ou s'il y a des éléments à modifier. On pourrait peut-être examiner la suggestion de négocier pour une année en partant du fait qu'il faudra redéfinir un mandat encore plus serré que celui qui existe actuellement. La réponse de M. Landry, c'est qu'on agit sur la base d'un mandat reçu du Comité de finance. On a fait un dépôt de bonne foi; les syndicats ont fait la même chose.
- La réponse est que si on veut faire des changements, il faut attendre après les prochaines négociations?
- Recteur : J'aimerais que M. Landry, qui est un expert en relations de travail, nous dise clairement si, actuellement, il est possible pour le Conseil de modifier le mandat.
- Pas le mandat actuel. Lorsqu'on conclut une convention, en général, c'est pour trois ans. Cela veut-il dire que tous nos commentaires seront seulement pris en considération dans trois ans?
- VRARH : Oui, si le Comité de finance décide de ne pas modifier le mandat. Le problème est très simple : les président-e-s des trois principaux syndicats de l'Université sont ici aujourd'hui. Pensez-vous qu'on peut discuter d'un mandat et que moi je vais m'exprimer clairement dans ces circonstances-là, alors qu'eux n'ont pas à s'exprimer et à mettre sur la table leurs stratégies de négociation? C'est la raison pour laquelle c'est le Comité de finance qui dicte le mandat. J'imagine que le CGV est toujours suprême. Si le CGV veut dire au Comité de finance de réexaminer le mandat en mettant ces choses-là sur la table, le Comité de finance peut le faire. Je peux vous dire que la réception des syndicats dans les négociations n'est pas trop positive. Si on change la proposition ...
- Je respecte le processus de négociation. Tout ce que j'essaie de dire, c'est qu'il faut chiffrer ce qu'on vous a demandé pour qu'on sache ce qu'il y aurait à faire dans l'avenir. C'est évident qu'on n'est pas pour déranger le processus en cours. De part et d'autre, les gens sont ici; on ne peut

qu'on va réduire la qualité de l'enseignement et de la recherche. Ce n'est pas ça qu'on dit. Il faut savoir exactement dans quel contexte qu'on va faire notre abc à plus long terme qu'une année à la fois, ça n'a plus de bon sens!

- Présidente : Le mandat de la négociation a été pensé à une réunion du mois d'août l'an passé. Les choses changent si vite qu'on a de la difficulté à faire le rattrapage. J'espère que toutes les réponses qu'on a données vont suffire. On a une proposition sur les principes directeurs. On a aussi reçu quatre ajouts. Peut-être qu'on peut essayer de concilier les deux choses.
- Une option serait qu'on accepte ce qui est rédigé et que les autres commentaires soient considérés par le Comité. Si on veut être spécifique sur un point, il va falloir l'être sur les autres qu'on a soulevés. On va être ici longtemps.
- Mes quatre points sont un amendement à la proposition.

Amendement

P : 28-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyé, est faite :

«Que les principes directeurs respectent les conventions collectives en vigueur,

Ajouter au no 2 : à titre d'exemple "mettre sur pied un plan de retraites anticipées";

Ajouter au no 3 : "e) projets de développements scientifiques";

Qu'un fond d'aide financière aux étudiant-e-s en difficulté financière soit mis sur pied.»

- Recteur : Pour faciliter les choses, on pourrait voter sur chacun des principes 2, 3, 4 et 5, comme on a fait pour le premier principe. Il faudrait que ceux qui ont fait la proposition la retirent et fassent une proposition formelle sur le principe 2. On pourra faire un amendement s'il y a lieu. On procéderait ainsi pour les autres principes. Autrement, on va être ici pour un bout de temps.
- Le proposeur et l'appuyeur retirent la proposition principale. La proposeuse et l'appuyeuse retirent la proposition d'amendement.

R : 29-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs adopte le numéro 2 suivant: Adapter et, si nécessaire, réduire la masse salariale actuelle pour tenir compte d'un gel ou d'une réduction des subventions provinciales.»

- Est-ce que c'est restrictif comme exemple ou juste un point parmi tant d'autres?
- Présidente : C'est à titre d'exemple. On n'est pas lié par l'exemple.
- Qu'est-ce que ça veut dire? Les retraites anticipées font partie de la négociation. Vous vous attachez les mains.
- VRARH : Les retraites anticipées vont coûter 10 millions de dollars. On est en négociation avec les comités de pension et avec les syndicats. Le Comité de finance n'a pas encore décidé si c'est une bonne idée ou pas.
- L'expression «à titre d'exemple» ne lie personne, mais lorsque nos professeur-e-s vont la lire, ça leur donne l'idée qu'il y a d'autres moyens que la suppression de postes. C'est un exemple parmi d'autres.
- VRARH : Le Comité de finance sait très bien qu'il n'y a pas d'économies qui découlent d'un programme de retraites anticipées l'an prochain. Il faut compter trois ans avant qu'il y ait des économies. On va induire la communauté universitaire en erreur.

Vote sur P30	Pour 2	Contre 22	Abstention 0	REJETÉE
Vote sur R29	Pour 22	Contre 1	Abstention 1	ADOPTÉE

R : 31-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe no 3 suivant : Explorer toutes les avenues possibles pour augmenter les revenus et rationaliser les dépenses. À titre d'exemples, l'Université doit envisager les mesures suivantes:

- a) frais de stationnement;*
- b) frais d'usagers et meilleure utilisation des plateaux au CEPS;*
- c) location de locaux, laboratoires, etc.;*
- d) abolition des exonérations des frais de scolarité.»*

Nota bene : Cette proposition a été modifiée. Voir texte page 43.

15. PARAMÈTRES DU BUDGET (suite)**Amendement****R : 32-CGV-951209**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Ajouter au no 3 : e) Projets de développement scientifique.»

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

La résolution R 31 amendée se lira donc ainsi :

«Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe no 3 suivant: Explorer toutes les avenues possibles pour augmenter les revenus et rationaliser les dépenses. À titre d'exemples, l'Université doit envisager les mesures suivantes:

- a) frais de stationnement;*
- b) frais d'usagers et meilleure utilisation des plateaux au CEPS;*
- c) location de locaux, laboratoires, etc.;*
- d) abolition des exonérations des frais de scolarité;*
- e) projets de développement scientifique.»*

Vote sur R31

unanime

ADOPTÉE

R : 33-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe no 4 suivant: Continuer la rationalisation de l'administration aussi bien dans le secteur académique qu'administratif en diminuant d'au moins 5% les ressources affectées à l'administration.»

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

R : 34-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe no 5 suivant : Établir toute augmentation des droits de scolarité en tenant compte des augmentations des autres universités du Nouveau-Brunswick et de l'évolution des subventions. Lorsque ces informations seront connues, le Comité de finances établira un facteur de rattrapage.»

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Établir toute augmentation des droits de scolarité selon les besoins de l'Université et ce, en dernier recours.»

- Des membres considèrent que l'amendement change complètement le sens de la proposition. La présidente déclare l'amendement irrecevable.
- Je suis très sympathique au point que font valoir les étudiant-e-s. Même s'il y a certains arguments en faveur du rattrapage, il ne faudrait le faire qu'en dernier recours. On s'attend à ce qu'on respecte la situation économique des étudiant-e-s. La dette de certains d'entre eux est incroyable à la fin de quatre années d'université.

Amendement

R : 36-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Ajouter dans la dernière phrase : ... le Comité de finance établira, en dernier recours, un facteur de rattrapage.»

Vote sur R36 Pour 23 Contre 1 Abstention 0 ADOPTÉE

La résolution R 34 amendée se lira donc ainsi :

«Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe no 5 suivant : Établir toute augmentation des droits de scolarité en tenant compte des augmentations des autres universités du Nouveau-Brunswick et de l'évolution des subventions. Lorsque ces informations seront connues, le Comité de finances établira, en dernier recours, un facteur de rattrapage.»

- Est-ce que l'Université pourrait s'engager, avant d'augmenter les droits de scolarité, à donner des preuves qu'il n'y a plus d'autres endroits où couper? Est-ce que ce serait un amendement recevable?
- Présidente : C'est ce qu'on a dit : «en dernier recours».
- L'Université serait-elle d'accord pour regarder les chiffres avec nous?
- VRARH : Ça devient une question de jugement. À ce moment-là, on va être obligé de gérer par entente avec les étudiant-e-s. C'est comme gérer par entente avec les syndicats; tout le monde ne s'entendra pas sur toutes les priorités. À un moment donné, on va amener cela au Conseil et il y aura un débat.
- Les mots «dernier recours» sont liés à la première priorité : présenter un budget équilibré. Si on a coupé partout et que les frais de scolarité sont le seul endroit où on peut aller chercher un peu d'argent, c'est là qu'on va le faire. C'est ça ou couper plus ailleurs. Mais qu'on fasse le ménage dans notre cour avant d'augmenter les frais de scolarité.

qu'on est écouté au Conseil et je l'apprécie beaucoup. On a encore un grand chemin à faire avant d'arriver à avoir certaines choses même si on est un peu les clients de l'Université.

- Présidente : Message reçu.

Vote sur R34 Pour 22 Contre 2 Abstention 0 ADOPTÉE

- Michelle LeBlanc et Luc Richard demandent que leur vote «contre» soit inscrit au procès-verbal.
- Je pense qu'on s'entend aussi que les autres commentaires qui ont été formulés (abolition de certains programmes, etc.) vont alimenter les personnes qui vont faire le travail.
- On devrait être plus spécifique sur l'abolition de programmes en raison du débat qu'il y a entre nous et le Sénat.

R : 37-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le Conseil des gouverneurs adopte le principe no 6 suivant : que soit considérée l'abolition de certains programmes académiques qui sont dépassés ou peu fréquentés.»

- Je suis d'accord avec cette approche. Je voudrais demander au proposeur si c'est à considérer avant l'augmentation des droits de scolarité.
- Proposeur : Pour moi, oui.
- Peut-être pas pour le prochain exercice financier. C'est tout un exercice à demander.
- Proposeur : Je sais, mais au moins ils pourront peut-être mettre des choses en marche.
- Le message que vous voulez envoyer, je le comprends, mais si on l'inscrit à ce point-ci, est-ce que ça envoie le message à l'administration d'abolir des programmes avant d'augmenter les droits de scolarité?
- Présidente : C'est un autre point.
- On a mis dans la recommandation précédente qu'on augmenterait les droits de scolarité en dernier recours. Maintenant, on va voter un autre paramètre qui vient s'intégrer aux autres paramètres.
- Présidente : On a sur la table une proposition tout à fait séparée.
- VRARH : Donnez-nous des paramètres qu'on peut gérer.
- J'avais déjà sur papier deux autres propositions. Il y en avait une qui demandait que les principes directeurs respectent les conventions collectives en vigueur. C'est une proposition qui a été appuyée et sur laquelle on n'a pas voté. Puisqu'il y a déjà un fonds d'aide financière aux étudiant-e-s, je veux bien retirer la deuxième.
- Présidente : Vous aviez des amendements. On a décidé par la suite de passer les principes directeurs un par un, en leur apportant des amendements au besoin. C'est pour ça que je vous ai renvoyé votre papier.

Vote sur R37 Pour 21 Contre 2 Abstention 1 ADOPTÉE.

- Chadia Moghrabi et Carmen Viel demandent que leur vote contre soit inscrit au procès-verbal.
- Est-ce qu'on donne cette directive au Sénat ou à l'administration?
- Recteur : Le recteur est membre du Conseil et il est président du Sénat. Je vais transmettre le message.

P : 38-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que les principes directeurs respectent les conventions collectives en vigueur.»

- Est-ce que c'est recevable?
- Est-ce que ça veut dire que dans la convention qu'on est en train de négocier, le prochain budget doit contenir la convention actuelle?
- On dit «en vigueur». C'est qu'on a parlé à plusieurs reprises de la convention collective.
- Je ne me vois pas votant contre cette proposition, mais je ne vois pas qu'elle soit nécessaire ici puisqu'on doit actuellement agir dans le respect des conventions collectives.

R : 39-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que la proposition P : 38-CGV-951209 soit déposée.»

Vote sur R39 Pour 23 Contre 1 Abstention 0 ADOPTÉE

- Chadia Moghrabi demande que son vote contre la proposition soit noté.
- Je me sens ici minoritaire. Presque chaque personne qui est intervenue a parlé de la convention collective comme si c'était le gros méchant loup qui empêche l'Université d'évoluer. J'aimerais vraiment que vous regardiez la convention comme un contrat social entre les professeur-e-s (dont on a dit ce matin qu'ils étaient le trésor de l'Université) et les administrateurs. À la table de négociations, on n'est pas minoritaire; on est d'égal à égal. On n'est pas des cols bleus. Dans une usine de poissons, il y a aura toujours quelqu'un qui peut traiter le poisson pendant une grève. S'il y a 350 professeur-e-s en grève, l'Université ne marchera plus. La négociation, ce n'est pas quelque chose qui entrave l'Université, c'est un moyen pour qu'en collaboration on trouve des points d'entente et qu'on les respecte. L'accord des deux parties est nécessaire. Vous pouvez faire toutes les demandes que vous voulez et nous aussi. On peut rester en négociation une éternité ou on peut faire comme à UNB où la convention collective a été signée après cinq réunions.

aborde ensuite brièvement les points suivants:

- Conditions d'admission (p. 48-51)

Le Sénat a examiné la demande faite par le Conseil en septembre de reconsidérer la question des conditions d'admission. Aucune date n'a été fixée pour l'implantation de nouvelles conditions d'admission. Le sujet reste à l'étude.

- Doctorats honorifiques et titre de professeur-e émérite (p. 51-52)

Le VRER attire l'attention sur la liste des noms approuvés par le Sénat. Il fait remarquer que celui de Claude Savoie en fait partie.

- Réforme du Sénat (p. 34-37)

Le Sénat essaie de se réformer, mais il a encore beaucoup de difficulté à prendre des décisions rapidement. De l'avis du VRER, les membres du Sénat sentent, tout autant que l'administration, la lourdeur de ce corps décisionnel.

- Concernant les conditions d'admission, j'aimerais qu'on prenne une décision là-dessus pour que les écoles puissent savoir ce que va exiger l'Université. En juin de l'année prochaine, ce sera trop tard.
- VRER : On n'appliquera pas de nouvelles conditions en 1996. La résolution du Sénat dit entre autres qu'aussi longtemps qu'on n'a pas de nouvelle proposition, les conditions d'admission antérieures demeurent les mêmes. [R28, p. 51].

17. **RAPPORT DU RECTEUR** (Voir le Document I, page 80)

- Recteur : Ce n'est pas un rapport tout à fait conventionnel.

Mémoire présenté au ministre des Finances en novembre 1995

C'est important que les membres du Conseil prennent connaissance du mémoire présenté au ministre des Finances conjointement par le corps professoral, le personnel administratif, les étudiant-e-s et l'administration de l'Université. Il contient beaucoup d'informations, par exemple les impacts du budget fédéral sur les paiements de transfert. Notre compréhension de cet impact est un peu différente de celle que fait le gouvernement provincial. Le ministre des Finances nous l'a mentionné. Cette divergence doit faire partie d'un débat public sur le financement des universités. Nous allons continuer à essayer d'influencer le gouvernement dans le sens de notre approche. Essentiellement, ce qu'on lui a demandé, c'est de stabiliser les revenus de l'Université pour les deux prochaines années au niveau où ils étaient dans le dernier budget. Le ministre Blanchard ne nous a pas donné de garantie. Il a cependant été très ouvert, très sympathique. Le ministre McIntyre nous a dit qu'on en discuterait. C'est un dossier qui se poursuit. J'ai pris l'initiative de faire cette démarche à la suite d'une demande de la Fédération des étudiant-e-s du CUM et d'une demande des chefs de secteurs du CUSLM.

Mission en Haïti en novembre 1995

Cette mission avait pour but de soutenir une demande que nous avons faite à l'ACDI. Peut-être qu'on se demande, dans un contexte de contraintes budgétaires, pourquoi faire des dépenses de ce type-là même si en bout de ligne, on pourrait obtenir un projet de 4,8 millions. Les dépenses encourues pour développer ce projet étaient soutenues par des sources de revenu provenant de l'AUCC, de l'ACCT, de la Fédération des caisses populaires acadiennes et non par le budget de l'Université.

17. **RAPPORT DU RECTEUR** (suite)

R : 40-CGV-951209

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

«Que le rapport du recteur soit reçu.»

- Est-ce que le suivi du plan stratégique est donné une fois par année?
- Recteur : Il devait y avoir des suivis à peu près annuels. C'était un plan de trois ans qui se termine cette année. Le suivi que je comptais déposer à ce Conseil-ci est un bilan de ce qui a été fait au cours des trois dernières années. Il n'est pas tout à fait terminé. Il sera déposé au prochain Conseil. Ce bilan est fait dans la perspective de préparer un nouveau plan.

Vote sur R40

unanime

ADOPTÉE

- On a fait des efforts pour montrer aux étudiant-e-s qu'on est leurs alliés. C'est pour ça qu'on a fait valoir l'idée de «dernier recours» concernant les droits de scolarité. Je voudrais que les professeur-e-s comprennent qu'on est conscient que c'est eux, la force de la production. Le partenariat avec les professeur-e-s, on le veut. À cause des contraintes budgétaires qui s'en viennent, je ne voudrais pas que ce soit nous du Comité de finance et du Comité exécutif, qui décidions quelles sont les priorités. Compte tenu des remarques du VRER au sujet de la lourdeur du Sénat, je demande à Mme Moghrabi si le syndicat ne pourrait pas jouer un rôle au niveau du Sénat (étant donné que beaucoup de sénateurs sont ses propres membres) pour qu'on puisse arriver ensemble à un projet d'université. Je veux que vous sachiez qu'on reconnaît les professeur-e-s comme partenaires.
- C'est pour ça que nous tenons à la retraite anticipée parce que c'est à l'avantage des deux côtés.

18. PROCHAINES RÉUNIONS

- Le VRARH suggère qu'on s'entende sur la date de la réunion extraordinaire qui se tiendra par conférence téléphonique. On fixe provisoirement la date au 21 février à 8 heures. La date de la prochaine réunion ordinaire demeure le 13 avril 1996.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 10.

Contresigné le _____

Marcelle Fafard-Godbout, présidente